

LES EAUX DOUCES ET LEURS HABITANTS
DANS LES TRADITIONS ET INDUSTRIES MALGACHES

par

R. DECARY

I. — Croyances et rites

S'il n'avait pas existé de correctif aux tabous, l'homme primitif, épris de merveilleux, aurait tellement enchaîné sa vie par crainte de la perdre, que toute activité réelle lui eût été impossible. Les lustrations et purifications auxquelles il eut recours lui rendirent cependant une liberté relative. Pour procéder à ces rites, rien n'était plus idoine que l'eau, venue mystérieusement des hauteurs du ciel ou des profondeurs de la terre; grâce à ses qualités de pureté et de transparence, son contact devait transmettre la pureté elle-même à l'individu qui avait à se nettoyer d'une souillure quelconque. Encore fallait-il, autant que possible, choisir cette eau; la meilleure devait être sans nul doute l'eau courante des torrents qui paraît toujours la plus exempte d'impuretés, et même celle des cascades, bouillonnante de vie, celle, en un mot, que les Malgaches baptisent du nom de *rano velona* ou eau vivante. Déjà, en quelque sorte, parfaite par elle-même, elle est en outre souvent sanctifiée par les Esprits qui peuvent l'habiter, et ceux-ci sont censés lui transmettre une partie de leur puissance: le culte des eaux peut alors se confondre en quelque sorte avec celui des Esprits, que ceux-ci soient des esprits d'ancêtres, des *lolondrano*, des *ondines*, etc. C'est ainsi, par exemple, que, pour se rendre favorables ces habitants aquatiques, on doit traverser avec précautions l'eau qu'ils habitent, porter des amulettes protectrices, jeter en offrande une pièce de monnaie, faire une courte prière avant le passage, etc.

L'eau possède donc une force purificatrice; elle détache du corps et emporte aussi bien la saleté matérielle que la souillure morale (1); en même temps, elle a le pouvoir de neutraliser la mauvaise influence, surtout quand, comme on le verra, elle a été sanctifiée par des amulettes.

Tout ceci lui confère une sorte de caractère presque sacré ou tout au moins une puissance particulière. Mais d'autre part, outre le fait que ses profondeurs inaccessibles demeurent pleines de mystère, peuplées qu'elles

(1) Telle que celle résultant de l'inexécution des interdits ou du contact avec un cadavre.

nt d'êtres invisibles dont les volontés redoutables doivent être respectées, est encore d'autres habitants qui peuvent accidentellement participer à même caractère quasi-divin : les poissons, habitants réels des eaux constamment en contact avec elles, pouvaient — tout au moins certains entre eux — se voir aussi attribuer un caractère spécial. Tel fut le cas des anguilles notamment, que leurs mœurs particulières (voyages périodiques dans la mer, possibilité de vivre un certain temps sur terre), et sans doute aussi leur ressemblance lointaine avec les Serpents qui se rencontrent fréquemment dans les cavités des vieux tombeaux, firent considérer parfois, à l'égal des Ophidiens, comme réceptacles des âmes des ancêtres fants. De là, les interdits qui, chez nombre de peuplades malgaches, s'attachaient et même parfois s'attachent encore à l'anguille.

Dans la croyance locale, donc, l'eau, employée suivant certains rites qui permettent de mettre en jeu sa force surnaturelle, lave les âmes, comme elle le fait naturellement des corps. Il va sans dire que ces rites, dans leur variété, sont appropriés aux diverses espèces de fautes ou souillures. L'exemple suivant, emprunté au P. DUBOIS (2), est caractéristique. Un homme libre a été réduit en esclavage; du fait de sa déchéance, il a contracté une souillure. Aussi, pour être rendu à sa condition première, il doit procéder à une purification. On le conduit donc sous une chute d'eau pour le laver, on racle sur sa tête un morceau de bois sacré, on lui frotte la langue avec le même bois et avec un anneau d'argent. On lui fait ensuite descendre le courant qui emportera le mal, puis remonter le même courant pour le relever jusqu'à sa condition primitive : tous ces rites et coutumes ont une vertu traditionnelle et un sens symbolique; et dans ceux-ci, le courant et le bain représentent les procédés les plus classiques pour laver la pureté morale.

On comprend donc, dans ces conditions, que le culte des eaux soit si très vivant dans l'âme de beaucoup de Malgaches, et la *rano masina* ou sainte) ou *malaza* (célèbre) est, par excellence, l'élément qui « blanchit ». Elle joue son rôle dans nombre de fêtes ou de cérémonies, dont quelques-unes sont citées à titre d'exemples. Lors de la circoncision, on emploie, pour laver la blessure de l'enfant, de l'eau courante puisée dans un ruisseau en amont du village. Après la guérison d'une maladie due à une punition divine ou à des incantations malveillantes, un bain purificateur est nécessaire. Après un enterrement, c'est également un bain qui efface la souillure rituelle, etc.

Il n'est comme preuve de la divinisation de certaines eaux que le nombre des lacs sacrés disséminés dans l'île entière. Sans prétendre en énumérer un relevé exhaustif, on citera les principaux.

Dans l'Extrême Nord, près d'Anivorano, dans le fond d'un ancien lac, le lac Antanavo, au kilomètre 75 de la route des Placers, est fréquenté par de nombreux Crocodiles. A certaines époques de l'année, lors des fêtes indigènes, les habitants des villages voisins se réunissent sur les bords pour sacrifier un bœuf dont ils offrent les entrailles aux hôtes du lac. Une légende est venue, après coup, justifier le caractère sacré de l'eau

(2) Monographie des Betsileo. Paris, 1938, p. 873.

et de ses habitants. Jadis, d'après RENEL, le village d'Anivorano se trouvait édifié au sommet d'une montagne. Alors qu'une partie des habitants s'était absentée à l'occasion d'une fête, la montagne s'effondra, engloutissant le village et un lac se forma à sa place. Sur l'eau nageaient ces crocodiles qui n'étaient autres que les anciens habitants disparus avec leurs cases. C'est pourquoi les gens d'Anivorano continuent à vénérer les Sauriens devenus leurs ancêtres, et à leur offrir des aliments.

L'île de Nosy Be abonde en anciens accidents volcaniques, en cratères et entonnoirs circulaires occupés par des lacs profonds, Ankiabé, Tanilatsaka, Aniparihimiravavy, etc. Tous ces lacs sont sacrés; la croyance populaire veut que ceux qui oseraient s'aventurer sur leurs eaux seraient victimes d'une fin tragique et prochaine. Ceci explique les difficultés qu'éprouvèrent autrefois certains hydrographes pour se procurer les pirogues nécessaires aux sondages qu'ils voulaient effectuer.

Dans le petit lac d'Ambondrona, près du village de Mangatavy en pays Sihanaka vivaient autrefois des Poissons voisins des *marakely*, au caractère sacré, que gardait un vieux Sihanaka. En une sorte de prière, il les conviait à approcher et leur distribuait alors des bestioles qu'il jetait à l'eau (3).

Au voisinage des Sihanaka, chez les Tsimihety existent également des lacs sacrés où étaient autrefois immergés les cadavres des nobles Antandrona; quand les eaux se teignent de rougeâtre, elles annoncent la mort prochaine d'un descendant de ces Antandrona. Dans le district d'Antsohihy, les lacs Maliolio et Andrampongy, qui ont servi aussi à d'anciennes sépultures, sont *fady*, et ne peuvent être utilisés pour le lavage de la personne ou du linge. Près du village de Befotaka, un autre lac encore est l'objet de la vénération générale; il est interdit d'y jeter quoi que ce soit de malpropre et les Crocodiles qui l'habitent sont, assure-t-on, inoffensifs. On cite encore, comme sacrés, chez les Tsimihety, les lacs d'Amparihy, de Sinja et d'Ankazomena.

En pays Sakalava, un étang à l'eau sainte, fréquenté par les Crocodiles, existe dans le district d'Analalava. Il possède en son centre une petite île sur laquelle se font les sacrifices. D'après la légende, certains indigènes pénètrent impunément dans l'eau, portant sur leur tête celle d'un bœuf coupé ou *vositra*, qui a été immolé; ils s'enfoncent peu à peu; bientôt leur tête disparaît, mais ils continuent à marcher, tenant à bout de bras au-dessus de l'eau la tête du bœuf qui finit par disparaître à son tour. Ils avancent ainsi jusqu'à l'île, complètement invisibles, puis brusquement ressortent, tenant toujours la tête du bœuf. Sous l'eau, ils ont reçu la visite de la divinité de l'endroit.

Chez les Sakalava encore, le lac d'Ampijoroa, entre Maevatanana et Majunga, au voisinage de la réserve naturelle de l'Ankarâfantsika, ne doit être pollué par aucun détrit, et les crocodiles sont l'objet du respect de la population. Sur une petite éminence qui le domine d'une

(3) Communication de M. TOUSSAINT à la séance de l'Académie malgache du 25 novembre 1915, *Bull. Acad. malg.*, II, 1915, p. 24. Ces Poissons ont été de nouveau signalés récemment par J.T. HARDYMAN dans la revue anglaise *The Aquarist*, n° d'octobre 1958, p. 53, sous le titre : *The sacred Fish of Ambondrona (Madagascar)*.

dizaine de mètres, les Sakalava procédaient, il y a quelques années encore, aux époques fastes, à des sacrifices religieux. Une petite case, montée sur pilotis, renfermait les objets nécessaires, cruches de terre rouge décorée de lignes blanches, assiettes et bols de porcelaine blanche, argile blanche pure ou *tany fotsy*, nattes pour poser les objets qui ne doivent pas avoir de contact avec le sol : tout ce matériel soigneusement rangé lui-même sur une grande nappe blanche. Cette case était un véritable tabernacle qui se trouvait, malgré son isolement, à l'abri de toute profanation. A côté, un poteau pointu était garni des crânes des bœufs sacrifiés.

Dans une communication faite en 1958 à l'Académie malgache, M. le pasteur DELORD a signalé que ce sanctuaire d'Ampijoroa, où les prières s'adressaient au roi Andriamanoniarivo et à son descendant Andriasondrotriarivo, était à peu près abandonné actuellement. Il en a relevé un plan détaillé montrant l'existence de deux enceintes, la première correspondant au *valabé* des sanctuaires sakalava, la deuxième constituant le *valamena* qui est l'emplacement des sacrifices.

M. DELORD ajoute qu'à Ampijoroa, une touche dramatique vient relever le cadre romantique du site royal. Il écrit : « Le dernier descendant d'Andriamamoniarivo, encerclé par le conquérant venu du Menabé (probablement Andriamanetiarivo), aurait entraîné toute sa famille dans le lac plutôt que de se rendre. Ce suicide collectif paraissait naturel, puisqu'il s'agissait, à tout bien prendre, de rejoindre les parents royaux immergés dans le lac. Malheureusement cette « réunion » fut troublée, dit-on, par la voracité des *gogos*, poissons qui abondent dans le lac, et qui furent immédiatement l'objet d'un nouveau *fady*. Il est donc permis de penser que la dernière page de l'histoire des rois d'Ampijoroa fut contemporaine des rois Andriamandisoarivo au Menabé, Andriamasinavalona en Imerina et Louis XIV dans la fin de son règne ».

Non loin d'Ampijoroa, vers le Nord, le lac Tsimaloto, dans l'Ankarafantsika, est sacré, et les habitants évitent de l'approcher en temps normal.

Au Sud d'Ampijoroa, d'autre part, près du village d'Andranohobaka, le lac Komakoma est également l'objet de la vénération des Sakalava. Il est interdit de s'y baigner et d'y prendre de l'eau. L'origine de ce tabou serait historique. Le roi sakalava Andriantsirainiarivo venu de l'Ambongo et fuyant devant les Merina, voulut le traverser en pirogue et s'y noya avec toute sa famille. Depuis cette époque, il est devenu sacré; on y jette les intestins des rois Sakalava décédés, ainsi que le brancard sur lequel ils ont été transportés, et des sacrifices se pratiquent sur ses rives (4). Le tabou, du reste, ne s'applique pas aux bœufs que leurs gardiens laissent venir s'y abreuver.

Le Kinkony est également, comme Komakoma, un lieu d'ancienne sépulture royale lacustre, et à ce titre, il est en principe interdit d'y circuler en pirogue; toutefois le *fady* peut être racheté en jetant dans l'eau une

(4) Cette explication est incontestablement légendaire. Les très faibles dimensions de Komakoma, qu'il était facile de contourner, ne justifiaient nullement une tentative de traversée en pirogue.

pièce d'argent, cette pratique est assez comparable au *hasina* ou offrande faite aux anciens souverains Merina.

A l'Est du poste de Mahabo, existe un petit lac où fut immergé jadis le cercueil d'Andriamahafoy, dont il a pris le nom; il est encore l'objet d'un culte.

En fait, chez les Sakalava, la coutume est très générale de jeter dans les lacs sacrés (*rano masina* ou *rano sarotsa*) les liquides provenant de la décomposition des corps des *mpanjaka* avant leur inhumation.

Dans le Boina, la rivière Loza, qui forme un peu avant son embouchure un immense élargissement, a un caractère sacré qui tient à un moine historique, qui fait songer à Ampijoroa. Lors de la conquête de la contrée par le roi Radama, le roi d'Antonibé, Kotoniarivo, et sa sœur Kalofanjav acculés devant la Loza, préférèrent se jeter à l'eau et se suicider, plutôt que de se rendre. Depuis ce moment, ce lieu est appelé Loza par les Merina et Anantambo par les Sakalava, mots presque synonymes signifiant dangereux ou malheureux. Quand les Sakalava passent en pirogue devant l'endroit précis d'où les anciens chefs se précipitèrent dans l'eau, ils l saluent à haute voix et jettent dans le fleuve une petite monnaie.

En Imerina, les anciens chefs Vazimba étaient inhumés dans une pirogue recouverte d'une autre, et qui était coulée dans un lac. Ce fut le cas, par exemple, pour la reine Rangita, vers l'an 1530. Une autre tradition cependant, déclare que seuls ses intestins furent ainsi immergés dans un marais situé au Nord de Merimanjaka, et qui prit dès lors le nom de Fa hindrangita. Depuis cette époque lointaine, les eaux du marais sont devenues sacrées, et c'est là qu'on venait puiser l'eau dans laquelle baignait chaque année la souveraine à la fête du Fandroana (5).

D'après Savaron, la reine Ranavalona I^{re}, lors de son avènement, fit confectionner par ses orfèvres une petite pirogue d'argent, qu'elle immergea elle-même en grande pompe à l'endroit où avait été plongée la pirogue contenant les restes de Rangita.

Près du village d'Ambohimangina, les marais qui bordent Ambondranoro sont l'objet d'un culte, à l'égal des rochers eux-mêmes qui l'entourent. Lorsque Ranoro, raconte la tradition, fut demandée en mariage par Andriambodilova, elle ne consentit à l'épouser qu'à la condition qu'il ne prononcerait jamais le mot de « sel ». De l'union qui eut lieu naquit une fille. Mais un jour qu'en l'absence de Ranoro, l'enfant pleura son père impatienté s'écria : « Tu es têtue comme cette fille de sel qui habite la maison ». Au retour, Ranoro informée de ces paroles qui avaient violé l'interdit, prit sa fille dans ses bras et se jeta à l'eau du haut d'un rocher, que la tradition populaire a transformés ensuite en lieu de pèlerinage, toujours très fréquenté.

Près d'Ambohimanga au Nord de Tananarive, l'eau sainte d'un petit lac a la vertu de prédire les maladies; si le consultant vomit l'eau qu'il a bue, il guérira; dans le cas contraire, le pronostic est funeste (6). C'est

(5) SAVARON, Note sur le Farhindrangita, *Bull. Acad. malg.*, 1912, p. 373. L'auteur donne nombre de détails sur Rangita et le marais qui lui servit de tombeau.

(6) A. et G. GRANDIDIER, *Ethnographie de Madagascar*, III, p. 354.

sans doute au bord de cet étang, que, dit G. GRANDIDIER (7), des habitants d'Ambohimanga se réunirent en 1902 pour danser autour d'un malade qui était en train de boire plusieurs litres de son eau. Ce saint liquide avait la vertu de prédire les maladies : si le malade vomissait l'eau absorbée, il devait guérir; au cas contraire, le pronostic était funeste.

Certains petits lacs, tels que ceux de Manankasina près de Soamanandrany et d'Ampanarivo près d'Ambatomanga, étaient regardés comme la demeure, le premier de Rabelhaza, le second de Rahampano, deux *sampy* ou talismans royaux de l'Imerina. On y célébrait des cérémonies et certains *fady* y étaient attachés : on ne pouvait, par exemple, y couper des roseaux.

Au-dessus d'Andramasina, le lac d'Ambohimanjaka recevait autrefois les entrailles des chefs morts, dont les tombeaux sont érigés sur la colline qui le domine. La légende veut que, lorsqu'un roi se sentait atteint d'une maladie grave, il se rendait auprès du lac. Si les eaux se troublaient, la mort était proche. En 1939 encore, en pleine saison sèche, l'eau serait devenue trouble, et deux semaines plus tard décédait un ancien chef de la contrée.

Dans l'Itasy, le caractère sacré du lac de Raininala à l'origine suivante.

Le devin Raininala vit une nuit un Vazimba en songe, qui lui parla en ces termes : « Demain, tu te lèveras avant le jour et tu iras au petit lac, au Nord-Ouest du village; tu y planteras des roseaux et des joncs pour m'en rendre le séjour agréable, et cette eau l'appartiendra. Tu y feras baigner les malades qui te consulteront et ils guériront; de même pour les femmes stériles qu'elle rendra fécondes ». Aujourd'hui encore, beaucoup de gens de Mandiavato croient à l'efficacité de cette eau (8).

A. et G. GRANDIDIER citent aussi, parmi les lacs à *rano masina* de l'Imerina, ceux d'Ambatondralambo (Ouest d'Ambohidrabidy), d'Ambatomasina (Ouest d'Anosy), d'Andranomboahangy (Est d'Anosizato), d'Andreminiry (Nord d'Alasora), de Farihy (Sud d'Alasora) (9).

En pays Betsileo se retrouve une légende qui rappelle celle de Ranoro, rapportée plus haut. Le lac aux eaux saintes se trouve près du village d'Andranoro, dont les habitants ont longtemps évité de prononcer le mot *sira*, sel, qu'ils remplaçaient par l'expression *fanasina farao*; si le mot interdit échappait cependant des lèvres, Ranoro devait emporter à l'instant tout le sel du village (10). Il est d'autre part à noter, d'une façon générale, que les eaux saintes sont nettement moins nombreuses en Betsileo qu'en Imerina.

Les Bara adressent des prières à l'eau qu'ils s'apprentent à traverser; ils lui demandent de les préserver des Crocodiles et des dangers ignorés qu'elle peut recéler.

Dans le Mahafaly, le lac Ifantsy, formé par les eaux du Fiherenana près de son embouchure, abrite des Crocodiles sacrés auxquels des dents

(7) *Op. cit.*, p. 354.

(8) C. RENEZ, Ancêtres et Dieux, *Bull. Acad. malg.*, Nelle Série, V, 1920-1921, p. 115.

(9) *Op. cit.*, p. 354.

(10) F. ABINAL, Vingt ans à Madagascar, p. 255.

sont arrachées suivant certains rites très particuliers, pour confectionner les *djiny* ou reliques royales. Ces animaux ont la réputation de ne dévorer que les auteurs de graves méfaits; les autres indigènes pourraient s'aventurer impunément dans l'eau (11).

Comme les lacs, les sources et les eaux vives, notamment les cascades, où se pratiquent les rites, sont nombreuses.

L'une des plus célèbres est celle de Nosifito, au Nord-Est de Tananarive. En 1809, Andrianampoinimerina, alors âgé de 64 ans, se rendit dans cette localité, où une source permet de connaître l'avenir. On y contemple son image (*mihaza tandindona*), et le degré de pureté du reflet indique l'état de santé. Le roi n'y remarqua rien d'anormal, mais pour plus de sûreté, il se rendit à une autre source, celle de Vodivato, où cette seconde expérience lui révéla au contraire une mort prochaine. Effectivement, deux mois plus tard il tombait malade, et mourut l'année suivante (1810). La reine Ranavalona II accomplit aussi ce pèlerinage de Nosifito en 1883.

A Ambohijoky, non loin d'Andramasina, une source est hantée par un Serpent *fananina* en qui vit, assure-t-on, l'âme de l'ancêtre Rafotsirabodo; la femme qui l'aperçoit en venant puiser de l'eau a la certitude d'une maternité prochaine.

Les Tsimihety, qui rendent de leur côté un culte aux confluent rapportent la tradition suivante. Un pêcheur, un jour, captura, en un point où se rejoignent deux cours d'eau, une ondine (*Zazavavindrano*) dans ses filets. Celle-ci lui fit savoir la volonté de Zanahary de voir les hommes faire des sacrifices en son honneur, faute de quoi il les punirait en desséchant les rivières et en les privant d'eau pour leurs cultures. L'ordre fut compris et respecté; depuis ce moment, les confluent sont devenus des lieux de sacrifices, aussi bien chez les Tsimihety que chez les Sakalava qui les avoisinent (Maromandia), chez les Tanala, etc.

Après un accouchement, la mère, après les relevailles, va très souvent se baigner dans une eau courante purificatrice. Chez les Sakalava de Maromandia, c'est celle du fleuve Andranomalaza, près de son confluent avec le Manongarivo, qui est consacrée, à cet usage.

La cascade d'Andrianambo, dans l'Antsihanaka, est habitée par le dieu Andriampanazava. Les malades vont s'y baigner, avec accompagnement de danses et de chants; du rhum est versé au pied d'un *hasina* sacré et l'eau, emportée ensuite dans les habitations, sert par aspersion à rendre la santé aux malades.

Dans la même province, à Antokazo, la cascade d'Andrangorona a un rôle de même nature. Le malade, tout en recevant le choc de l'eau, prononce des paroles incompréhensibles : on dit alors qu'il converse avec Zanahary. Puis, revenu sur la berge, il vaticine au nom de l'Esprit, indique les remèdes à employer, les sacrifices à faire (12).

Chez les Bezanozano de la région d'Ambilona, quand survenait une épidémie, l'amulette *mandreambonga* était transportée dans une *rano*

(11) G. JULIEN, Notes et observations sur les tribus sud-occidentales de Madagascar. *Rev. d'ethnogr. et des trad. populaires*, n° 25, 1^{er} trim. 1926, p. 1.

(12) RENEZ, *op. cit.*, p. 117.

malaza au courant rapide et baignée solennellement; les assistants à leur tour procédaient à des ablutions ou se plongeaient dans le courant.

On pourrait citer encore plus d'une « eau vive » de cette nature : chez les Tanala, les rivières Sandrananta et Mananjary, la première surtout; chez les Tsimihety, la rivière Sofia qu'il est interdit de traverser avec un vêtement noir ou un chapeau sur la tête, etc.

Au reste, que l'eau fût en provenance d'un lac dormant ou d'un courant rapide, on peut dire qu'elle intervenait dans tous les grands événements de la vie malgache.

La *rano masina* (sainte) ou *rano vita* (parfaite) destinée aux circonscriptions était, en Imerina, puisée dans l'un des étangs suivants : Anosibé, Ambatondralambo près d'Andohidraby, Ambatomasina à l'Ouest d'Anosy, Andranombohangy près d'Anosizato, Andranomity au Nord d'Alasora, Farihy au Sud d'Alasora, enfin dans deux étangs près d'Ambohimanga; elle servait à l'aspersion et à la bénédiction des enfants. D'autre part, la *rano mahery* (puissante) destinée au lavage de la plaie était puisée dans un torrent ou cours d'eau rapide, et ramenée en courant. Car elle était considérée comme contenant une émanation des esprits aquatiques; aussi devait-elle en outre être rapportée dans une calèche fermée, afin que l'émanation qu'elle renfermait ne pût s'échapper.

Lors du mariage, quand la jeune fille va quitter la maison paternelle, c'est avec quelques gouttes d'eau sainte que l'aspergent ses parents. Il en est ainsi chez les Merina, les Sihanaka (13), les Bezanozano, etc. Chez les Betsimisaraka au contraire, c'est dès qu'elle est arrivée chez son mari que les deux mères bénissent successivement le nouveau couple en l'aspergeant d'eau. Il s'agit en fait, comme on le voit, d'un geste purificateur et bénéfique, analogue à l'emploi de l'eau bénite dans notre religion.

On retrouve encore cette aspersion dans d'autres cas. Une veuve merina ne pouvait autrefois se remarier, non seulement avant l'expiration d'un certain délai fixé par le chef de famille, mais aussi avant d'avoir été aspergée d'eau par lui. Une telle bénédiction pouvait se faire aussi à l'article de la mort.

Elle se pratiquait soit avec les doigts, soit souvent aussi en prenant le liquide dans sa bouche et en le soufflant à la figure de celui qu'on voulait protéger; elle s'accompagnait d'une invocation à Dieu et aux ancêtres. C'était le *tsodrano* des Merina ou le *fafirano* des régions côtières.

La purification par l'eau intervenait chez les Merina, comme conclusion aux funérailles du souverain. L'approche du cadavre ayant constitué la transgression d'un *fady*, la cérémonie du *misasa* était une ablution en quelque sorte rédemptrice. Le peuple se rendait au bord de l'Ikopa et chacun s'aspergeait sept fois avec l'eau du fleuve dans laquelle avait été jetée une plante spéciale au caractère bénéfique (14). Puis hommes et femmes lavaient les quatre coins de leur *lamba* en chantant : « Le mal est parti, l'eau l'emmena vers Fabarantsana » (15).

(13) Chez les Sihanaka, l'aspersion se fait avec un petit roseau garni de feuilles.

(14) Sur le nombre 7, voir : R. DECARY, La puissance mystique du nombre 7 chez les Malgaches, *Rev. de Madag.*, n° 21, 4^e trim. 1954, p. 6.

(15) En aval, où elle le fait disparaître dans les rapides du fleuve.

Le même rôle se retrouve lors des funérailles ordinaires. Au retour des enterrements, les proches parents qui ont conduit le deuil procèdent à des ablutions avec de l'eau où ont infusé certaines plantes; les autres assistants se lavent aussi, trempant leur vêtement dans l'eau courante, ou, le plus souvent, se contentant d'un geste symbolique qui consiste à mouiller un coin de leur vêtement. C'est la cérémonie dite de l'*afana*, qui a pour but de *hiala loza* ou chasser le malheur.

En Imerina encore, lors de la fête du *fandroana*, l'eau lustrale destinée au bain du souverain (16) était puisée avec une corne blanche dans le marais sacré ou Farihdrangita, où a été enseveli la mère du premier roi de la dynastie javanaise. C'était un homme du clan d'Alasora, ayant ses parents encore vivants, qui était chargé de cette mission, accompagné de deux autres hommes des clans d'Andriamitondra et de Taintany. Pour la chauffer, on employait du bois de *sorindrano* (*Smithia chamaechrista*) et de *valanirana* (*Nuxia capitata*) qui donne peu de fumée, et on se servait d'une marmite spéciale. Quand elle était chaude, on y mettait du *fanazava* (*Elacodendrum oliganthum*), du *ravoravo* (terre argileuse blanche). Le souverain, pour ses ablutions, puisait l'eau à deux mains et s'en frottait; il en buvait aussi quelques gorgées pendant la nuit du *fandroana*. Puis les sujets étaient à leur tour aspergés; c'était l'*afambé*, l'aspersion solennelle; l'eau rachetait les fautes et enlevait les souillures, et Dieu devait continuer à octroyer ses bienfaits au peuple pour l'année à venir.

ELLIS signale que, dans le même but de faire disparaître les taches morales survenues au cours d'une expédition au Menabé en 1822, le roi Radama I^{er} se baigna avec ses compagnons avant de rentrer à Tananarive (17).

Autrefois un Betsileo ne partait pas en voyage sans s'être au préalable purifié par un bain.

Les *sampy* et les *ody* ou amulettes, notamment chez les Merina, communiquaient leur puissance à l'eau qu'ils consacraient quand ils y étaient plongés, elle acquérait alors toute sa puissance bénéfique. Quand sévissaient des épidémies, on procédait à l'*afambé*. Les *sampy* royaux et notamment celui dénommé Ramahavaly (18) avaient, au nombre de leurs attributions la consécration d'une eau lustrale au moyen d'une sorte d'émanation qui était tirée du *sampy* lui-même: l'eau dans laquelle il avait été trempé prenait le nom de *rano antandro-potsy*; elle était mise dans une corne blanche et le peuple accroupi, les épaules nues, était aspergé de liquide bénit.

Les rites du bain des *ody*, plus courants, se célébraient en diverses occasions (19). Le talisman *vovolona* ou *ravololona* était plongé dans un

(16) La reine Ranaivalona I^{re}, d'après J. LABORDE, se faisait verser par des femmes l'eau tiède sur le corps, pendant qu'elle disait trois fois : *Ho masina ania aho* (Que je sois sanctifiée); à quoi les assistants répondaient : *Ho masina anie hianao* (Soyez sanctifiée).

(17) ELLIS, *History of Madagascar*, II, p. 256.

(18) R. DECARY, Les *sampy*, idoles royales, *Rev. de Madag.*, n° 27, 2^e trim. 1956, p. 56.

(19) C. RENEL, Les amulettes malgaches, *ody* et *sampy*, *Bull. Acad. malg.*, Nèlle Série, II, 1915, p. 181.

van rempli d'eau; celle-ci, sanctifiée par le contact, servait à bénir les soldats partant en guerre. L'*ody fanidy* servait contre tous les animaux dangereux; quand on voulait « fermer la gueule » des Crocodiles dans les rivières infestées, on le trempait au préalable dans leur eau, à laquelle il transmettait son pouvoir. L'*ody tsimahalahy*, qui était détenu par le village d'Ankorombé dans le district de Manjakandriana, était baigné dans un étang du voisinage où l'on puisait l'eau pour laver les nouveau-nés. Au sud de Merikasina, dans le même district, on allait chaque vendredi baigner le talisman Andriambololona; si le lac qui servait à irriguer les rizières venait à s'assécher, une procession, talisman en tête, avait lieu autour de ses rives, un coq et un mouton étaient sacrifiés, et le lac de nouveau devait s'emplier. A Ambohitrevu, près d'Andranomasina, une fois par an, le talisman *Manevodahy* entraînait son gardien vers la cascade d'Andriamamovoka, où tous deux se jetaient, accompagnés par les chants et danses des gens du village; l'*ody* et le gardien restaient un certain temps dans l'eau, plongeant et reparaissant tour à tour.

Ce rituel, qu'il s'agisse de bénédiction ou d'effacement de souillure, se retrouve, sous des formes diverses, à travers toute l'île. Chez les Sakalava et les Bara, pour les rites de bénédiction, l'intéressé se lavait ou on l'aspergeait six fois des pieds à la tête avec de l'eau prise, la plupart du temps, en amont d'une cascade, symbolisant l'ascension vers la pureté ou le bonheur; pour chasser un mal au contraire, on l'aspergeait sept fois, de la tête aux pieds avec l'eau recueillie en aval de la cascade, ce qui représentait la descente, et par suite, la sortie du mal (20). Les Antaimoro travaillant à l'extérieur de leur pays prenaient toujours un bain rituel ou lavaient leurs vêtements avant de rentrer dans leur village; l'eau, qui faisait disparaître les souillures contractées à l'extérieur, agissait comme un désinfectant de l'âme.

Des fêtes analogues à celle du *fandroana*, et dans lesquelles la *rano masina* jouait un grand rôle, étaient aussi pratiquées dans divers groupements ethniques, notamment chez les Betsileo et aussi les Antaimoro (21), où le roi se baignait le premier, et ensuite toute la population.

Le *fandroana* lui-même a été adopté par les Sakalava du Menabé soumis aux Merina, mais ses cérémonies étaient très simplifiées. Alfred GRANDIDIER a assisté à Morondava à la fête du 17 janvier 1869. Aussitôt après le coucher du soleil, les Sakalava ont fait chauffer de l'eau, et, trempant les doigts dans la marmite, ils s'en sont mis quelques gouttes sur la tête; puis, ayant allumé une touffe de *bararata*, ils ont fait le tour de leur maison, et ont finalement jeté cette eau en direction de l'Est.

Les Sakalava procèdent encore de temps à autre à la grande cérémonie du bain des *dady*, reliques des anciens rois Maroseranana. Quand l'âme d'un roi défunt vient, au cours d'un rêve, réclamer au gardien la « corvée froide », les reliques sont sorties de la case où elles sont conservées, et exposées à l'extérieur au sommet de piquets; de la résine de *ramy* parfumée

est brûlée au-dessus d'elles, des bœufs sont immolés. Les *dady* sont ensuite transportés en grande pompe soit au bord de la mer soit dans une rivière au cours rapide et y sont plongés à plusieurs reprises, puis frottés avec des morceaux de l'arbre *fihototsy* (espèce indéterminée), pendant que résonnent *antsiva* et tambours. Un bœuf est encore sacrifié, et les reliques réintègrent enfin leur demeure jusqu'à un nouvel appel du mort.

On doit à P. PLATON une description récente de la cérémonie du *fitampoha* chez les Sakalava du Menabé, dans une île de la Tsiribihina près de Belo. Au cours de cette solennité, qui a lieu tous les dix ans environ seulement et se prolonge pendant une semaine, les *dady* des anciens *mpanjaka*, sortis de leur réceptacle de cuir, sont immergés lentement par leur gardien dans l'eau du fleuve, puis frottés doucement d'une écorce spéciale; le lendemain, ils sont ramenés à Belo et a lieu une dernière cérémonie qui comporte la mise à mort d'un bœuf, aspergé au préalable et abondamment, avec de l'eau puisée dans la Tsiribihina (22).

Dans une formule plus simple, l'eau rituelle peut être prise dans la rivière par des princesses de sang royal qui l'apportent près de la maison des *dady*; puis un bœuf est immolé, dont le sang est versé dans l'eau préalablement mélangée de miel. Enfin les reliques sont lavées sur place avec le liquide rouge.

Ces diverses cérémonies n'ont pas lieu à dates vraiment fixes. Aussi, contrairement à l'opinion de L. MOLET (23), nous ne croyons pas pouvoir faire un rapprochement aussi complet que lui entre les fêtes des Sakalava et celle du *fandroana* chez les Merina.

Les Tanala pratiquent pour les reliques royales conservées à Vohiteny, entre Fort-Carnot et Ankarimbelo, une cérémonie qui rappelle par quelques points celle des Sakalava; elle n'est également comparable que de bien loin au *fandroana* des Merina. Elle a été signalée par R. TOUSSAINT (24), mais nous avons reçu à son sujet des renseignements plus détaillés de notre informateur Tanala, M.J.F. MANDIMBILAZA, planteur à Vinany et fils de l'ancien Conseiller provincial.

Le lieu *chqisi*, dans la rivière Sandrananta, à environ 25 kilomètres au Sud-Est de Fort-Carnot, porte le nom de Fatakany. La cérémonie du bain des reliques ou *fandroan-dambohamba*, a lieu principalement lorsqu'elles font connaître elles-mêmes qu'elle doit s'accomplir et cet événement se manifeste soit par un songe de leur gardien, soit par l'apparition d'un mal subit chez un membre de sa famille. Il peut se passer plusieurs années sans qu'elle soit célébrée. En moyenne, elle a lieu à peu près tous les trois ans, et toujours pendant le mois d'octobre qui ne possède pas de jours mauvais.

Au lieu dit Fatakany, une grosse roche arrondie forme un îlot au milieu de la rivière. Cette pierre, dit la légende, y a été lancée par le géant Lavaronny, qui y a d'ailleurs laissé l'empreinte de ses doigts. En cet endroit,

(22) Pierre PLATON, Un *fitampoha* à Belo sur Tsiribihina, *Rev. de Madag.*, Nelle Série, n° 3, 3^e trim. 1958, p. 13.

(23) L. MOLET, Le bain royal à Madagascar, p. 35.

(24) R. TOUSSAINT, Les dents royales de Vohiteny, *Bull. Acad. malg.*, XX, 1937, p. 38.

(20) D'après le Rév. VIC, reproduit par G. GRANDIDIER, *Ethnographie de Madagascar* III, p. 375, note 3.

(21) SIBREE, *Antananarivo Annual*, 1898, p. 149.

il est interdit de laver des *lamba mena*, de jeter des saletés, de tuer des sangliers.

Quand est venu le moment de célébrer le rite, le roi réunit les *anakan-driambé* (ministres et conseillers) pour choisir le jour (qui doit être toujours un vendredi). Les *anakova* ou princes construisent alors sur la plage, en face le Fatakany, des *tranomaitso*, sortes de baraquements ou d'abris provisoires en *raty*. Chaque village fournit un bœuf. Au jour fixé, le roi et sa cour, revêtus de leur *lamba hasy*, se réunissent au bord de l'eau. Un taureau *fotsy loha*, dont la tête porte une tache blanche, est attaché à un piquet. Les femmes chantent le *rary*, chant guerrier ou royal, que scandent les coups sourds du tambour *hazolahy*. Puis le silence se fait. Un prince d'ascendance Zafirambo, vêtu d'un *lamba blanc*, porteur aux poignets et aux chevilles de bracelets d'argent, s'avance, et la petite corbeille contenant les reliques royales est placée sur sa tête. La foule se prosterne sur le sable aux mots de *Ndraa Zanahary, ndrea!* Le roi verse une bouteille de *toaka* (alcool malgache) dans l'eau. Lentement alors, le porteur de reliques entre dans la rivière et nage en se dirigeant droit sur l'ilot. Il l'atteint, s'assied au sommet face à l'Est, les reliques toujours sur la tête. Le taureau *fotsy loha* est alors égorgé, la tête au-dessus de l'eau dans laquelle coule le sang qui, au lieu de descendre vers l'aval, doit remonter vers l'amont (25), faute de quoi un mauvais sort s'abattraît peu de temps après sur le roi.

Un orateur prend la parole : « Que le Dieu de l'Est se tourne à l'Ouest; celui de l'Ouest à l'Est, celui du Sud au Nord, celui du Nord au Sud ! Nous vous demandons la bénédiction de notre offrande, car c'est vous-mêmes qui avez fabriqué nos mains et nos pieds. Nous vous demandons d'être présents à cette cérémonie. Vous aussi, Razana, nos ancêtres, qui êtes réunis ici, nous vous offrons ce bœuf *lava trafo* (à grosse bosse); mangez le jusqu'à satiété ». La bosse du bœuf est alors coupée et grillée au-dessus d'un foyer allumé sur une dalle de pierre.

L'oraison terminée, le porteur des *lambohambana* se remet à l'eau et regagne la berge. On constate alors, assure-t-on, que « ses vêtements ne sont pas mouillés », et c'est un concert de cris de joie assourdissants, dans les chants qui recommencent. Les reliques sont enduites avec la graisse de la bosse, puis frottées avec un petit morceau de chacune des parties du corps de l'animal sacrifié; ensuite elles sont imbibées de quelques gouttes de rhum. Enfin, les autres bœufs offerts par les villages sont abattus et la fête se poursuit jusqu'au lendemain au milieu des danses. Naguère, un devin assistait toujours au bain des reliques pour interpréter les signes et en tirer des prédictions.

Le même rôle de l'eau comme agent rituel se retrouve dans les exorcismes connus suivant les régions sous les noms de *salamanga* ou *bilo*. Les opérations d'exorcisme se terminent toujours par un bain du malade dans la rivière.

De nombreux tabous concernant les cours d'eau eux-mêmes sont donnés par les Malgaches comme ayant été imposés par les Vazimba ou les êtres fabuleux dont ils constituent la demeure. Les anciens voyageurs

(25) Cette remontée peut très simplement s'expliquer par l'effet d'un remous local.

qui ont parcouru l'île ont signalé les interdits qui frappent certains lacs de la côte orientale, le lac Raosa bé (les pirogues qui le traversent ne doivent pas contenir d'aliments cuits car le génie qui hante le lac peut seul disposer du feu) (26), le lac de Nosy bé (on ne doit pas parler ni siffler pendant la traversée pour ne pas irriter le génie qui l'habite), ou même le lac Alao (sur ce lac, on ne doit pas transporter de lard dans sa pirogue (27)). Dans la même province de l'Antsihanaka, un tronçon d'une certaine rivière ne peut être parcouru d'aucune façon; si on y arrive en pirogue, il faut transporter celle-ci sur terre tout le long de la section tabou. De même autrefois, chez les Sakalava du Sud, était *fady* la présence des pirogues sur le Fiherenana, faute de quoi ce fleuve se serait desséché (28). En certains endroits, il est interdit de se baigner au confluent des rivières. C'était interdit aussi de franchir en pirogue l'embouchure de la Matitana; aujourd'hui encore, certaines rivières betsimisaraka ne peuvent être traversées que sur des radeaux de bambous. Aux abords de certains lacs des Plateaux, il est défendu de prononcer le mot *mamba*, crocodile. Dans le pays Betsileo, la rivière Fanindrona devait être franchie à la nage ou à pied mais pas en pirogue. Cette interdiction constituait une gêne sérieuse pour le voyage de la capitale chez les Betsileo en saison des pluies, et tous les gens se noyaient en tentant de traverser à pied la rivière. En Imerina lorsque le souverain traversait une grande rivière pour la première fois, il ne manquait pas de se rendre propices les Esprits de ses eaux en lui sacrifiant un bœuf *volavita* (couleur rouge et blanche).

Chez les Sakalava du Nord, le fleuve Andranomalaza est sacré. Les prières rituelles se font fréquemment sur ses berges à Maromani non loin de son confluent avec le Manongarivo. Chez les Sakalava du Sud, enfin, comme chez leurs voisins les Mahafaly, les rois ne pouvaient voyager en mer ou traverser certains fleuves; pour d'autres, il fallait faire des salutations ou des prières avant de se risquer sur leurs eaux.

Dans un autre ordre d'idées, l'anglais LYALL, dont le Journal a été publié par l'Académie malgache (29), fait connaître, aux dates des 8 et 9 février 1829, que la reine et sa suite, simplement ceintes de pagnes, se baignèrent dans l'Ikopa et dans le lac Morakenda, nageant « comme des grenouilles » et s'amusant à se jeter de l'eau les uns aux autres « comme des écoliers ».

Sur les Plateaux, les anciens bourjanes porteurs de *filanj* rythmaient leur marche dans un chant consacré à l'eau :

E! é! Rano an'ala, madio mangamanga!

[E! é! L'eau dans la forêt, limpide et bleue!]

On rappellera aussi que, dans le folklore proprement dit, nombreux sont les contes et légendes se rattachant aux eaux douces. RENEZ, D

(26) LEGUEVEL DE LACONBE, Voyage à Madagascar, 1840, T. I, p. 54.

(27) K.P. MACKAY, The food and fady of the Sihanaka, *Antananarivo Ann.* n° 15, 1891, p. 303.

(28) TOQUELLE, Étude sur la province de Tuléar, *Notes, Reconnaissance, Explor.*, 1, p. 114.

(29) Journal de LYALL, publié par G.S. CITAPUS et G. MONDAIN, Académie malgache, *Collection de documents concernant Madagascar et les pays voisins*, Tananarive, 1954, p.

DOUAU, FERRAND, etc. les ont publiés, et nous renvoyons à leurs ouvrages bien connus.

La toponymie locale enfin qui, comme on le sait, tire ses noms d'événements historiques, de croyances, etc., accorde une large place aux particularités géographiques et notamment à l'eau sous ses divers aspects. Innombrables sont les dénominations de cette nature, et dont beaucoup se retrouvent à de multiples exemplaires. On en citera seulement quelques-unes parmi les plus fréquentes :

Andranovory (l'eau ronde, le lac); Ranomena ou Andranomena (l'eau rouge); Ranofotsy ou Andranofotsy (l'eau blanche); Ranomafana (l'eau chaude, source thermale); Soarano (la belle eau); Andriambé (la grande cascade); Andranovelona (l'eau courante); Vinanitelo ou Ambinanitelo (les trois confluent); Onibé (le grand fleuve); Onilahy (le fleuve mâle); Antsahatona (la rivière des anguilles), etc.

II. — L'exploitation des eaux

Si toutes les populations de l'île s'adonnent plus ou moins à la pêche, soit dans les eaux douces, soit en mer, il s'en faut cependant de beaucoup que le poisson constitue pour toutes un élément intéressant de nourriture, et que sa capture représente une importante occupation humaine. Les populations qui s'adonnent spécialement à la pêche en eau douce sont les suivantes.

Les Merina trouvent dans les lacs, marais et rizières, un notable appoint alimentaire (30), et nous reviendrons sur ce sujet en traitant plus loin des progrès récents de la pisciculture sur les Plateaux.

Les Sihanaka, qui occupent la grande dépression du lac Alaotra, pêchent, généralement en pirogue, non seulement dans le lac lui-même, mais aussi dans les nombreux marais de la région. Le poisson qu'ils recueillent fait l'objet d'un commerce assez important jusqu'à Tamatave dans la zone côtière, et à Tananarive sur les Plateaux. Sous la monarchie Merina, ils avaient en outre l'obligation de fournir du poisson à la cour royale.

Les Bezanozano, au sud des précédents, occupent la région du haut et du moyen Mangoro, et celle des marais de Didy; une des principales occupations des femmes consiste dans la pêche des petits poissons et des crevettes qui sont vendus en Imerina, comme les produits de l'Antsihanaka.

Certains clans Sakalava, en bordure des grands lacs du Boina (lac Kinkony) et du Menabé, et de ceux qui bordent la Tsiribihina, s'adonnent à la pêche, tout en ayant aussi des cultures assez importantes; ils recher-

(30) Certains journalistes, mal avertis des choses malgaches, se sont rendus en reportage dans la Grande Ile, au moment des inondations qui l'ont ravagée en mars 1959. Ils ont marqué leur surprise de voir, dans la région de Tananarive, des Malgaches pêchant « placidement » à la ligne dans les eaux débordées, et ont considéré cette occupation comme une preuve d'apathie et d'indifférence pour le désastre qui s'était abattu sur eux. Ils n'ont pas compris l'importance du poisson dans la nourriture de l'autochtone, et leur jugement trop hâtif est tombé à faux.

chent non seulement le poisson, mais aussi les tortues fluviatiles, très abondantes dans la région occidentale.

Les Mikea du Sud-Ouest, qui semblent être des descendants d'anciens éléments bantous et ne se livrent qu'à un minimum de cultures, trouvent dans le poisson de l'eau alternativement douce et saumâtre du lac Ihotr un important appoint alimentaire. Ils pêchent à la façon des Sihanak installés dans de petites pirogues, ils se servent d'une très courte gao où est attachée la ligne qu'ils agitent constamment, ainsi qu'il est pratiqué dans la pêche à la dandinette (31).

Les Betsimisarakas du littoral ont été de tout temps de réputés pêcheurs non seulement en mer où ils pourchassaient autrefois la baleine, mais aussi dans les eaux douces et saumâtres des lagunes littorales.

Les Antatsimo, qui forment un des deux grands groupements Antano du Sud-Est, vivent en partie de poisson; leur pêche se pratique aussi bien en pleine mer que dans les lagunes, estuaires de rivières ou lacs côtiers. Parmi ces derniers, le plus important de beaucoup est le lac Anony, sur les confins méridionaux de l'Anosy et de l'Androy; il communique périodiquement avec la mer, et ses eaux, toujours saumâtres, contiennent sur tout des poissons marins, avec seulement quelques espèces eurhalines (32).

En bref, de tous les groupes ethniques de l'île, ceux qui ignorent à peu près la pêche sont les Mahafaly et surtout les Antandroy. Pour les eaux douces, la raison doit en être donnée dans la nature même du régime climatologique et hydrographique de l'Extrême-Sud. Cette contrée possède que peu de rivières permanentes, et encore sont-elles réduites à des filets d'eau pendant la plus grande partie de l'année.

Il n'est pas jusqu'aux anciens Vazimbas qui ne soient regardés comme ayant été largement ichtyophages par G. GRANDIDIER qui, les considérant comme venus de l'Orient, écrit à leur sujet : « Par respect des traditions et coutumes de leurs ancêtres qui, habitant des îles madréporiques (et Pacifique), avaient pour principale sinon pour unique nourriture le poisson... ils ont continué le même genre de vie et ont choisi dans la région centrale la vaste région occupée par des lacs et de vastes marais où pouvaient se livrer à la pêche et continuer le régime de leurs ancêtres dédaignant le bétail qui y existait cependant » (33).

Aussi bien y avait-il autrefois, chez les différents groupements ethniques, tant parmi ceux énumérés ci-dessus comme s'adonnant à la pêche que chez les autres, divers interdits et croyances relatifs aux eaux douces et à leurs habitants, et dont la plupart sont en voie de disparition ou de

(31) R. DECARY, Rapport de tournée dans le Sud - Sud-Ouest de Madagascar, *Quatrième rapport annuel de la Société des Amis du parc bot. et zool. de Tananarive*, année 1957.

(32) Voir sur le lac Anony : Monographie de la pêche au lac Anony, par P. LAMARCA, *Bull. de Madag.*, n° 130, 1957, p. 199.

(33) G. GRANDIDIER, Histoire politique et coloniale de Madagascar, I, p. 39. Nous ne partageons pas, pour notre part, cette opinion qui fait venir les Vazimba du Pacifique et leur attribue une origine africaine. D'autre part, ils paraissent bien avoir été les premiers habitants de Madagascar, et on ne voit pas pourquoi, s'ils formaient une population de pêcheurs marins, ils ne seraient pas restés sur le littoral. Il leur eût été facile, comme leurs ancêtres des atolls, de vivre sur la côte.

en partie oubliés; il va en être énumérés quelques-uns, sériés par groupements humains (34).

MERINA

Si une femme qui va pêcher au panier est suivie par quelqu'un, elle ne prendra pas de poisson. Prononcer le mot *sahona* (grenouille) quand on pêche fait revenir bredouille. Manger sa propre pêche empêche de prendre du poisson une autre fois. Celui qui va à la pêche ne doit pas emporter de pièces de monnaie, ni parler de nobles (Andriana), ni manger de la viande et partir l'estomac plein, car il s'exposerait à revenir bredouille. Une femme enceinte ne doit pas manger de pattes de crabes, faute de quoi son enfant laissera plus tard tomber tout objet qu'il tiendra entre ses mains (35). Les jeunes enfants ne doivent pas manger de crabes, car cela leur ferait tomber les dents. La grosse anguille ou *tona* n'était autrefois pas consommée en Imerina, car elle était considérée comme étant la demeure des ancêtres, et dans l'ancien culte des animaux, celui de l'anguille doit être rapproché de celui du serpent, tous deux presque généraux dans l'île. Il était également *fady* de se servir d'huile d'anguille pour la coiffure, ce qui aurait fait tomber les cheveux. Jadis les *sifotra* ou grosses paludines d'eau douce n'étaient pas admis sur les marchés de Tananarive ni sur ceux des villes saintes de l'Imerina; ces coquilles étaient spécialement taboues pour le *sampy* Rakelimalaza et pour le clan des Zanakantitra (36); au reste, les gardiens des idoles sacrées devaient s'abstenir de consommer tout poisson, quel qu'il fût. Dans le village d'Antanifotsy (Vakinankaratra), le poisson *toho* ne devait pas être introduit en raison de la présence du talisman *fanidy* auquel était attribué le pouvoir de rendre les Crocodiles inoffensifs; on ne devait même pas en prononcer le nom ni prendre aucun poisson avec la corbeille de pêche nommée *tandroho*, en raison de la ressemblance de noms (37).

BETSILEO

Une femme enceinte qui pêche des animaux aquatiques risque un avortement. Elle doit aussi s'abstenir de manger des pattes de crabes, faute de quoi son enfant aura les pieds tordus; comme on le voit, le tabou se traduit par une conséquence différente de celle qu'il entraîne chez les Merina. Celui qui va à la pêche ne doit pas emporter d'argent. Il ne doit pas parler non plus de nobles ni partir l'estomac plein. L'interdit de l'anguille existait aussi chez les Betsileo. Ils croyaient que les âmes des morts se réfugiaient dans le corps des anguilles; aussi celles-ci étaient

(34) La variété des tabous, qui semblent plus nombreux chez les Merina que dans les autres populations, ne doit pas faire illusion. Des recherches plus approfondies en feraient découvrir autant dans tous les groupements.

(35) H.F. STANDING, *Malagasy fady*, *Antananarivo Annual*, n° 7, 1883.

(36) H.F. CLARK, *The Zanakantitra Tribe, its origin and peculiarities*, *Antananarivo Annual*, n° 20, 1886, p. 453.

(37) RENEL, Amulettes, ody et sampy, *Bull. Acad. malg.*, 1915, II, p. 198.

fady pour eux (38). Ce tabou était très sévère; d'après STANDING (39) une femme noble aurait un jour fait cuire une *tona* qu'elle avait capturée des indigènes survinrent, qui jetèrent la marmite et toutes les cuillers qu'ils avaient été en contact avec elle.

ANTANKARA

Chez les Antankara, il existe certains *fady* de poissons, portant non seulement sur l'espèce elle-même, mais aussi sur la façon dont elle a été capturée. Tel ne mangera pas le poisson pris à la ligne, tel autre ne voudra que s'il a été capturé au casier, mais par contre le refusera si a été transporté dans des paniers ressemblant à ceux utilisés pour porter les volailles (40-41).

SAKALAVA

La plupart des *fady* concernent la pêche en mer, mais il en est au contraire de relatifs à la pêche en eau douce; il est *fady*, par exemple, de saler un poisson provenant de certains lacs; il doit être seulement fumé.

BARA

L'anguille est l'objet d'un interdit, mais assez localisé; on le rencontre notamment dans la région d'Ambinanairoa, en aval d'Ithosy, où l'on donne de l'origine de ce tabou, l'explication animiste des ancêtres réincarnés. On raconte aussi, dans le clan Antaivato, que l'ancêtre éponyme du groupe des Manohy, dépendant de ce clan aurait reçu d'un puissant *ombidy* une amulette qui devait le rendre fabuleusement riche, à condition qu'il ne mangeât pas d'anguille. Grâce à ses brigandages, Manohy devint effectivement très riche. Mais le sorcier étant mort sur ces entrefaites sans avoir levé l'interdit, celui-ci est demeuré valable et est encore observé par les descendants de Manohy.

Les femmes, d'autre part, lui adressent des prières pour obtenir la fécondité, et rêver d'anguille est signe de grossesse prochaine. D'après L. MICHEL (42), la tortue d'eau est aussi protégée par un interdit. Une jeune fille de sang royal Zafimanely étant allée à la pêche au poisson, baissa au-dessus de l'eau et une tortue mordit la pointe d'un de ses seules et y demeura fixée. Il fallut, une fois de retour au village, qu'un sorcier chauffât au rouge une tige de fer, dont il piqua la tête de la tortue qui alors seulement, lâcha prise. A la suite de cet incident fut proclamé

(38) P. ABINAL et DE LA VAISSIÈRE, *Vingt ans à Madagascar*, p. 247.

(39) *Op. cit.*, p. 77.

(40) Pour certains Antankara, œufs et poulets sont *fady*.

(41) J.V. MELLIS, Nord et Nord-Ouest de Madagascar, Volamena et Volafotsy, 1938, p. 34.

(42) L. MICHEL, Mœurs et coutumes des Bara, *Mém. Acad. malg.*, XL, p. 76.

l'interdiction à tous les Zafimanely de ne jamais tuer ni manger de tortue (43).

SIHANAKA

La pêche des anguilles est interdite aux femmes seulement. Les hommes, quand ils reviennent de la pêche, doivent laisser le poisson à terre, et ce sont les femmes qui le rapportent au village.

TSIMIHETY

Chez les populations de la région de Bealanana, les grosses anguilles, qui portent le nom de *malo*, sont tabou. Les autochtones assurent qu'elles ont derrière la tête des nageoires qui ressemblent à des oreilles, et la légende veut même que les plus grosses, qui seraient de la taille d'un homme, dévorent les bœufs venant s'abreuver à la rivière (44).

Dans l'ensemble d'ailleurs, chez les Tsimihety et surtout ceux de la région de l'Ankaizinana, le poisson était frappé d'un interdit à la fois linguistique et de consommation. Il faut ajouter toutefois qu'il était avec cet interdit divers accommodements, et de nombreux poissons ne sont pas considérés comme tels; on peut tourner la difficulté avec des euphémismes tels que *bibirano* ou bêtes d'eau, ou encore *ravin'adabo* ou feuille d'*adabo* (*Ficus*).

BETSIMISARAKA

Dans cette tribu, où l'on considère encore souvent que les ancêtres s'incarnent dans les grosses anguilles, *tona* ou *driatra*, l'interdit les concernant demeure vivace, en particulier dans le clan Zafindravaratra, qui l'explique par une légende. Des pêcheurs ayant capturé un jour une grosse anguille, la mangèrent en commun avec leurs parents; deux hommes seulement s'abstinrent. Au cours de la nuit suivante, tous ceux qui avaient consommé ce poisson moururent (45). Aussi, depuis ce moment, est-il devenu *fady* et les descendants des deux survivants prirent le nom de Zafindravaratra ou fils du tonnerre (46).

Le clan des Zafindrionomby, dans le district de Vatomandry, se fait l'écho d'une autre légende explicative. Les hommes d'un certain village ayant pris une énorme anguille, la découpèrent pour la faire cuire. Mais le poisson, tout en morceaux qu'il était, comprenait leurs paroles

(43) Ce *fady* ne doit pas être confondu avec celui concernant la tortue terrestre chez les Antandroy et dont nous avons donné ailleurs l'explication : R. DECARY, La faune malgache, p. 224.

(44) DURUY, De Tsaratanana à Nossi Be. *Notes, Recon. Explor.*, 1897, p. 432.

(45) Une coïncidence à noter (car nous pensons qu'il n'y a pas autre chose) est que l'anguille a été reconnue comme un poisson à sang pouvant être venimeux. Le sérum de son sang contient de l'ichthyotoxine, d'une manière qui n'est d'ailleurs pas constante et varie selon le sujet, la saison et l'habitat.

(46) D'après FERRAND, Contes populaires malgaches, 1893, p. 142.

et se mit à les répéter. Il parla même encore quand ils l'eurent mangé et sa voix sortait de leur ventre. En punition, tous ceux qui l'avaient consommé moururent dans la nuit (47).

Il existe même une troisième légende, moins connue, celle de l'anguille qui danse (48). Un homme du clan des Tanala Vatomandry construisait un tombeau pour le frère du chef de clan, extrayait des pierres en forêt quand il trouva une anguille sous l'une d'elles. Il voulut s'en emparer mais mourut aussitôt ainsi que ceux qui tentèrent ensuite de la saisir. Les Malgaches prétendirent alors que cette anguille donnait asile à l'âme du défunt et qu'elle devait être respectée. Depuis ce jour, on apporte la nourriture à la bête qui était retournée à la rivière, et les mouvements qu'elle fait pour la saisir furent dès ce moment considérés comme un danse. M. de SORNAY, qui relate cette légende, s'étant rendu sur place en compagnie des gens porteurs d'aliments (coquillages brisés), constata que : « plus les enfants chantaient et battaient des mains, plus ils faisaient de bruit, plus l'anguille remuait; elle ne faisait cependant que serpenter comme toutes les anguilles, et rien de plus ».

C'est en réalité cette dernière légende qui paraît être à la base du culte dont les anguilles sont l'objet en certains points du pays des Betsimisaraka. A une trentaine de kilomètres de Vatomandry, près du port naturel de la Manandra, des anguilles sacrées vivent dans des creux et rochers, dont elles sortent facilement pour venir manger dans la main qui leur tend en offrande des crevettes ou des déchetts de pain. A certaines époques, cette alimentation des anguilles donne lieu à de véritables fêtes avec accompagnement d'*amponga*. Les anguilles, habituées à recevoir leur nourriture, viennent à la surface et montent même sur la berge (49).

D'autre part, chez les Betsimisaraka, le *famenona*, qui est un talisman de fécondité, a comme *fady* le poisson *vovoka* (*Pristopoma operculare* espèce marine se rencontrant aussi dans les lagunes).

Enfin l'écrevisse et le crabe sont *fady* en un certain nombre d'endroits pour les femmes qui utilisent des *ody* de fécondité; il en est de même chez les Tanala. On redoute en effet que si une femme enceinte mangeait de crustacés, son enfant ne se présente par le côté, ou ne marche de travers comme ces animaux eux-mêmes.

Sur toute la côte orientale, on ne doit pas non plus utiliser, pour nettoyer les dents, des morceaux de végétal servant à la confection de nasses ou *vovo* (50).

ANTAIMORO

Parmi les tribus du Sud-Est, Antaimoro et autres, se retrouve même tabou de l'anguille. Une explication particulière est donnée par les Zafindraminia. Lorsque Raminia fut retourné à La Mecque, il reçut

(47) D'après RENEL, Ancêtres et Dieux, p. 140.

(48) Rapportée par un colon de Mananjary, M. DE SORNAY, dans une lettre de 189. Elle est mentionnée in H. MACER, La vie à Madagascar, p. 191.

(49) C. RENEL, Ancêtres et Dieux, p. 136.

(50) G. PETIT, L'industrie des pêches à Madagascar, p. 203.

don des terres à Médine, mais il y mourut des suites d'une indigestion provoquée par une anguille de grande taille; depuis ce moment, ses descendants s'abstiennent de cette nourriture (51). Une autre légende est cependant plus courante. Alors que tout un village de pêcheurs était occupé à prendre un repas dont les *tona* constituaient le plat de résistance, des ennemis survinrent, qui massacrèrent presque tous les habitants. Ceux qui échappèrent à la tuerie décrétèrent l'interdit de ce poisson, cause de leur désastre, ajoutant que ceux qui transgresseraient leur décision deviendraient lépreux et auraient la peau maculée de taches comme celle des anguilles elles-mêmes. D'après SHAW, d'autre part, les enfants qui apprennent la lecture et l'écriture des caractères arabico-malgaches (*sorabé*) doivent s'abstenir de certains poissons au nombre desquels figure encore l'anguille (52). Enfin, dans le clan des Mpanabaka et dans les villages où était conservé le *fanary* qui était un *ody* de guerre, il était défendu de faire entrer deux sortes de poissons, le *vaona* ou *Salarias monochrous*, espèce d'ailleurs sans intérêt économique, et le *masovoataka* ou *Paretroplus polyactis*, qu'on appelle parfois le gourami malgache.

ANTANOSY

Nous n'avons pas eu l'occasion de noter d'interdit chez eux. Mais par contre, ils considèrent que les pêcheurs sont des gens à... tendances paresseuses parce que, basant leur nourriture sur le poisson, ils n'ont pas le courage de tenir l'angady en main pour remuer la terre des rizières.

ANTANDROY

Les seuls *fady* que nous connaissons dans cette tribu concernent la pêche en mer. Au sujet des eaux douces, il n'en existe pas, pour cette raison que le poisson y est rare par suite de la nature intermittente de la plupart des cours d'eau, et du caractère temporaire de presque toutes les mares (53).

Les anciens auteurs ont peu parlé de la pêche dans les eaux douces; la plupart étaient des navigateurs et, lors des escales, ne pénétraient pas dans l'intérieur; aussi les renseignements qu'ils donnent concernent-ils surtout l'exploitation des eaux marines. FLACOURT lui-même s'est borné à des généralités. Seul François MARTIN, en 1665, décrit la pêche par empoisonnement; il en sera question plus loin.

L'industrie récente des pêches à Madagascar a déjà été étudiée par

(51) G. FERRAND, Les Musulmans à Madagascar, 1893, fasc. II, p. 16.

(52) C.A. SHAW, The arab element in the South East Madagascar, *Antananarivo Annual*, n° XVII, 1893, p. 108.

(53) Le *fady* de la pêche en mer était encore si puissant il y a une trentaine d'années que, lors de la grande famine de la saison chaude 1930-1931, des individus se laissèrent mourir de faim sur le littoral. La population ne cherchait pas à pallier le manque de vivres par l'appoint que pouvait fournir la faune marine.

G. PETIT (54) qui a fait connaître à la fois, tant pour la mer que pour l'eau douce, les espèces comestibles, les modes de capture et de récolte et la possibilité d'une pisciculture rationnelle. Les pages qui vont suivre ont pour but de donner, pour toutes les questions se rattachant à la pêche en eau douce, des indications complémentaires dans lesquelles, comme on le verra, l'ethnologie rejoint parfois l'économie. Il va sans dire qu'on évitera de répéter ce qu'a déjà écrit PETIT; les lignes qui suivent, complétant son travail, en prendront peut-être un caractère un peu fragmentaire.

Il a été dénombré 92 espèces de poissons vivant dans les eaux douces malgaches, chiffre relativement faible qui représente à peine le quinzième des formes rencontrées dans les eaux africaines. Si toutes sont comestibles certaines prennent une importance particulière, en raison de leur abondance ou de leur répartition. Le *Paratilapia Polleni* (*marakely*, *fony*) est fréquent dans tout le système aquifère du pays, jusque dans les lagunes orientales. L'*Eleotris Legendrei* (ancien *E. gobioides*) (*toho*) est très répandu dans l'intérieur et le Sud-Est jusque dans la province de Farafangana. Le *Gobius giuris* (*saroy*, *tabonaka*) vit dans les régions côtières de l'Est et de l'Ouest. Le *Paretroplus polyactis* (*masovoataka*) n'est pas rare dans les eaux douces côtières et les estuaires. Le *Ptychochromis oligacanthus* (*saroy*, *trondro*) est très commun dans les fleuves et les lacs. Le *Ptychochromis betsileanus* (*tondro mainty*) abonde dans le lac Itaha où il représente 40 % des poissons pêchés. L'*Anguilla mauritiana* (*retra amalona*, *bandana*) se rencontre aux basses et moyennes altitudes. L'*Anguilla mossambica* (*amalona*, *tona*) est la forme dominante sur les plateaux. L'*Anguilla australis* vit surtout dans les régions basses (55).

Sur les Plateaux, d'après la législation coutumière, le poisson de toute espèce, de même que les petits crustacés, ne peut être pêché dans les rizières qu'avec l'autorisation préalable du propriétaire, et aux conditions fixées par lui. Les rabatteurs ou *mpanosika* partagent avec les propriétaires le produit de leur pêche. Dans les marais ou étangs, la pêche est en général affermée pour une durée variable; si les nappes d'eau sont trop importantes pour qu'un bail de longue durée soit établi, on procède comme pour les rizières. La pêche était libre autrefois dans les pièces d'eau dépendant du domaine de l'État malgache, à moins qu'elle n'ait fait l'objet d'une concession spéciale à un particulier ou attribuée à un *fokononona* (56).

Au sujet des engins utilisés sur les Plateaux et déjà bien connus, signalons que la simple pêche au *tandroho*, à laquelle se livrent les femmes dans les rizières avant leur mise à sec, peut ne pas consister à racler simplement le fond de l'eau avec le *tandroho* (57), qui est comparable à une sorte de petit chalut à main. Les pêcheuses, travaillant collectivement, confinent parfois au préalable un rouleau d'herbe et de branchettes, qui peut être long d'une vingtaine de mètres; elles le traînent dans l'eau d'un bout à l'autre de la rizière, repoussant ainsi les poissons qui s'entasse

(54) G. PETIT, L'industrie des pêches à Madagascar, in: *Bibliothèque de la faune coloniale française*, Paris, 1930.

(55) La liste des principales espèces introduites sera donnée plus loin.

(56) G. JULIEN, Institutions politiques et sociales de Madagascar, II, p. 3.

(57) En Imerina, la pêche au *tandroho* est tabou pour l'homme.

dans un des angles et sont recueillis en masse. Ce procédé permet un ramassage complet. Le poisson recueilli est versé dans la soubique que chaque femme porte sur sa tête tout en travaillant.

Il faut noter ici que nous n'avons jamais vu pratiquer à Madagascar la pêche dite à l'assommoir (58). On sait en quoi elle consiste. Quand les poissons sont bloqués près de la berge, les pêcheurs alignés dans l'eau projettent par brassées sur la terre, à la fois l'eau et les poissons qui sont alors assommés; ce genre de pêche est fréquent en Polynésie.

Sur les bords du lac Anosy à Tananarive, comme sur ceux du petit lac de Fianarantsoa, les habitants se livrent à la pêche à la ligne, surveillant parfois trois ou quatre lignes à la fois, disposées côte à côte en divergeant légèrement. Jusqu'à ces dernières années encore, ils procédaient à la même pêche en pleine eau, installés, à défaut de pirogues, sur des « flotteurs » constitués par des baquets ou des demi-tonneaux recouverts de planches (59).

Au lac Itasy, sur les bords duquel vit tout un peuple de pêcheurs, on croit que le mot *muminy* prononcé à haute voix empêche le poisson de sortir du filet dans lequel il a pénétré.

Ce filet (*harato*) est tressé en jonc comme une natte à claire voie; il a la forme d'un sac à large ouverture dont le fond est doublé; une coulisse dans laquelle est engagé un lien permet de le fermer rapidement. Il est maintenu horizontalement sous l'eau par deux personnes qui sont en radeau ou en pirogue, pendant qu'une vingtaine d'autres, disposées en cercle, marchent ou nagent en se rapprochant des pêcheurs; le cercle, qui se referme peu à peu, oblige les poissons à entrer dans la nasse qui est alors rapidement refermée (60).

Au déversoir du même lac, pendant la saison des pluies, époque où les anguilles commencent à revêtir leur livrée de nocce et descendent des plateaux pour se diriger vers la mer, on leur fait suivre, à la sortie du lac, de petits canaux en pierres aboutissant à un bassin où elles sont harponnées au passage. La pêche se fait aussi dans des anfractuosités naturelles ou des trous artificiels bordés de petites jetées (*fefy*) et dans lesquels les anguilles se réfugient. La coutume voulait qu'autrefois toutes les plus grosses anguilles fussent réservées au roi à qui on les envoyait après les avoir fait sécher. Des droits existaient en outre sur la pêche, sortes de redevances de location, au bénéfice des *tonpomenakely* propriétaires des fiefs riverains.

Au Betsileo, les modes de pêche, analogues dans leur ensemble à ceux de l'Imerina, ne se signalent que par quelques détails. Dans la pêche à la ligne, une perle blanche est fixée au fil, dans le voisinage de l'hameçon, pour attirer le poisson; d'autre part, le pêcheur en action siffle fréquemment dans le même but, comme le fait le Sihanaka, avec son invocation à haute voix sur le lac Alaotra. La pêche au filet se fait par groupes d'une quinzaine

(58) G. MONTANDON, *Traité d'ethnologie culturelle*. Paris, 1934, p. 239.

(59) Pratique aujourd'hui abandonnée. Cet usage, très pittoresque, a été popularisé dans de nombreuses peintures, notamment dans les aquarelles de l'artiste Ramanakamonjy.

(60) MOREL, *Notice sur la pêche dans le lac Itasy*, *Notes, Recon. Explor.*, 1899, p. 201.

d'hommes; le propriétaire du filet a droit aux trois ou quatre plus belles pièces, puis tout le reste est partagé par parts égales.

D'autre part, les Betsileo emploient, pour la pêche au filet, un appareil

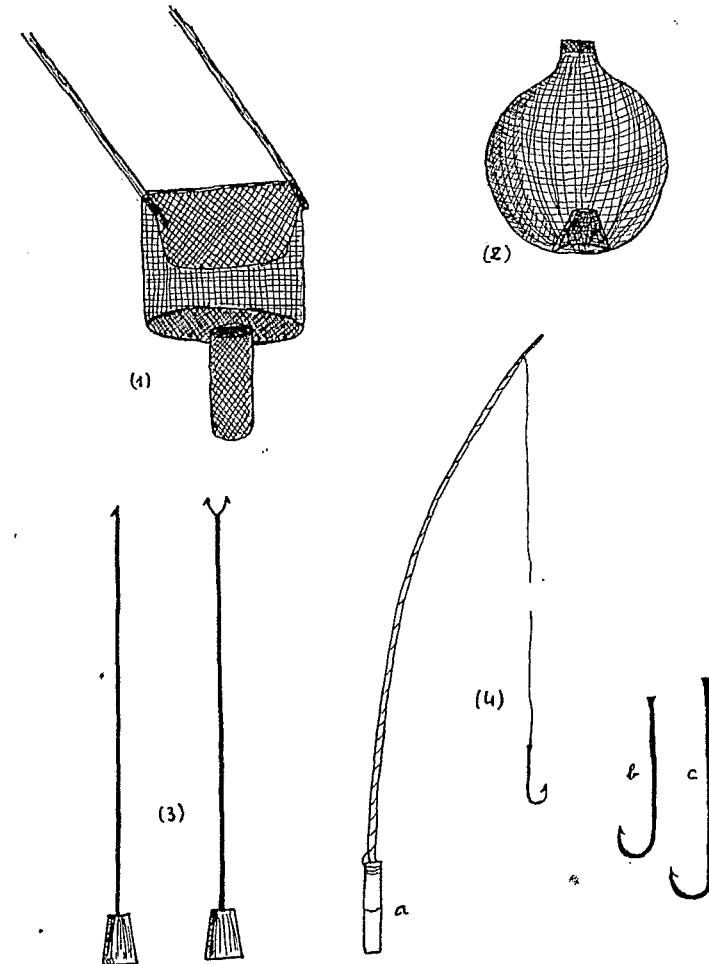


Fig. 1 à 4. — 1, *Harato* ou filet de pêche betsileo. 2, *Nasse sakalava* du lac Kinkony. 3, *Rohitanana* ou harpon sakalava. 4, Pêche à la ligne (*Sihanaka* du lac Alaotra) : a, ligne; b et c, hameçons réduits à moitié environ.

de forme spéciale muni d'un manche double et dont la poche se termine au fond par un prolongement étroit et allongé (fig. 1).

Les Sakalava des bords du Kinkony possèdent une nasse subsphérique, ayant presque exactement la forme d'une dame-jeanne mais un peu plus grande: elle mesure 0,70 m de hauteur sur autant de diamètre. Elle est d'un usage courant, en particulier à Antseza et dans les villages d'alentour (fig. 2). Sur le même lac aussi, les harpons, qui sont garnis d'un bois léger servant de flotteur, sont de deux modèles; les uns sont à croc simple, les autres ont un double croc; leur longueur totale est de 1,70 m à 1,80 m (fig. 3).

Dans les étangs du Betsiriry, les Sakalava, pour pêcher loin des rives, emploient de gros hameçons fixés au bout d'une corde communiquant avec un flotteur en bois; il est facile ainsi de savoir quand une pièce est capturée, et de venir en pirogue pour la tirer hors de l'eau (61).

Les statistiques administratives englobent dans les Sakalava les clans considérés comme descendants d'anciens Vazimba, les Beosy, les Mikeha, les Vazimba de la Tsiribihina, etc. Ces groupements, qui ont sans doute une origine africaine, ont fait l'objet de plusieurs études de E. BIRKEL. De la principale d'entre elles (62), nous détachons les renseignements linguistiques suivants relatifs à la pêche en eau douce. Leur intérêt particulier réside dans le fait d'un vocabulaire spécial, différent de celui des Sakalava, et qui plaide en faveur d'anciennes connexions africaines.

Le *haza* est la pêche au filet; les flotteurs sont les *kipampa* et les balises de roseaux, les *kondokondo*. L'emploi du filet est complété par celui d'une espèce de pilon ou *koho*, en forme de cône tronqué et muni d'un long manche: ce cône, avec lequel on frappe l'eau, est creux (fig. 5); le bruit produit par le choc dans l'eau pour effrayer et diriger le poisson vers les filets, se répercute peut-être mieux en raison de la cavité; on retrouvera un appareil du même genre, mais avec la masse percutante pleine, chez les Bezauozano. Le *rondra* est un barrage ou palissade garni de verveux, *kimana* ou *kirijy*. Quand l'eau est agitée ou battue à la main pour chasser le poisson vers les nasses, cette opération porte le nom de *kanona*. Dans la pêche à la ligne, l'appât s'appelle *maisa*.

Chaque année, le début de la période de pêche qui se situe au mois de volambita (juin) donne lieu à une cérémonie, le *mandoa-drano* ou ouverture de l'eau, qui se pratique au lac Ranomena et est présidée par le clan des Tafikampo. Quand les pirogues de pêcheurs se sont rassemblées près d'un îlot du lac, deux calbasses d'alcool et deux pièces d'or sont jetées à l'eau puis une invocation est adressée aux Esprits de l'eau par le maître de la cérémonie. Après une absorption d'alcool en commun dans l'îlot, la pêche est « ouverte ». Les divers poissons pêchés (non déterminés) portent les noms qui paraissent spéciaux de *kadradraka*, *kimorora*, *tsibarandanda*, *mokije*.

Dans cette même région, le poisson sert aussi comme offrande au

(61) GONDAMY, Étude générale sur le Betsiriry, *Notes, Recon. Explor.*, 1899, p. 188.

(62) E. BIRKEL, Les Vazimba de la côte ouest de Madagascar: notes d'ethnologie, *Mém. Acad. mulg.*, XXII, 1936, 67 p.

cours des cérémonies religieuses, et un plat spécial aux Vazimba, inconnu des Sakalava, est le *sorondro*, mélange de bananes et de poissons cuits ensemble.

Chez les Beosy de Tsiandro et d'Antsalova, dans le Bemaraha, au milieu d'un certain nombre de mots particuliers, on note les suivants qui se rapportent à la pêche et aux poissons: *befaloha*, anguille; *hevohevo*, marais; *papy*, poisson; *kabokaboke*, pêche au poisson; *kitrako*, nasse; *voloso*, harpon.

En pays Bara, ce sont principalement les femmes qui pêchent à la ligne, surtout dans les fleuves Mangoky et Zomandao. Les hommes pêchent l'anguille au feu (*manjilo*), marchant la nuit dans l'eau et tenant sur une épaule un faisceau de roseaux allumés; les anguilles attirées par la lucur sont tuées à la sagaie; ils les capturent aussi en plaçant des nasses (*tandrohoty*) devant leurs trous et en les y poussant avec une perche. Dans la région de Beroroha, on trouve des nasses dormantes analogues à celles des barrages de l'Est de l'île. Ce n'est que dans le Nord-Ouest du pays Bara, que le panier à pêcher dans la rizière ou *tandroho*, typique du centre de Madagascar et importé du Betsileo, est utilisé; mais comme il sert souvent aussi dans des fleuves plus profonds que les rizières, il peut alors atteindre jusqu'à deux et trois mètres de longueur (63).

Les Sihanaka emploient, pour capturer petits poissons et crevettes, un appareil un peu différent du *tandroho*. Le *sihipatsa* est une sorte de grande nasse, un peu souple, fabriquée en fibre de *zozoro* et dont l'ouverture est maintenue béante par deux baguettes entrecroisées. On pêche en groupe. Un homme tient l'appareil ouvert dans l'eau, pendant qu'une ligne de femmes s'en rapproche en gesticulant et frappant l'eau avec des branchages.

LONGUEFOSSE a décrit les rites de la pêche à la ligne encore en usage sur le lac Alaotra (64). Elle s'accompagne d'une invocation aux poissons, dont l'auteur donne le texte (65), et le pêcheur ne cesse de frapper l'eau avec le bout de la ligne, pour en faire jaillir des gouttelettes scintillantes. La gaule est formée d'une mince tige de bois légèrement courbée, longue de 1,40 m environ, et emmanchée à une extrémité dans un tube de roseau ou *bararata*, long de 25 à 30 centimètres. A ce manche est attachée une ficelle en fibre d'ananas (*zaora*) qui s'enroule en spirale tout le long de la gaule, puis qui, à partir de son bout, est libre sur une longueur de 1,50 m; elle se termine par un hameçon de fabrication locale (*fontana*), attaché par son bout aplati (fig. 4).

Quant à la pêche de l'anguille, occupation masculine, elle a fait l'objet d'une description de G. PETIT (66); elle est surtout pratiquée sur l'Onibé,

(63) J. FAUBLÉE, L'alimentation des Bara, *Journ. Soc. Africanistes*, XII, 1942, p. 177.

(64) M. LONGUEFOSSE, L'Antsihanaka, région du lac Alaotra à Madagascar, *Bull. écon. Madag.*, 1^{er} et 2^o trim. 1925, p. 13.

(65) Chez les Maoris, le pêcheur remet à l'eau le premier poisson qu'il a pris, en faisant une prière pour que les autres se laissent capturer (FRAZER, *Rameau d'or*, II, p. 186). D'autre part, les invocations accompagnant la pêche en eau douce chez les Sihanaka sont à comparer avec celles des Betsimisarakana de Ste-Marie lors de la pêche à la baleine.

(66) *Op. cit.*, p. 274.

déversoir du lac, en aval de la grande chute d'Ambodiriana, au lieudit Ambatomafana. On la complètera en précisant que les rites exigent que les hommes doivent laisser à terre le produit de leur pêche, et que c'est seulement aux femmes qu'il appartient de les rapporter au village (67).

On a indiqué plus haut les *fady* du poisson chez les Tsimihety et les sortes de subterfuges employés pour s'y soustraire. L'espèce la plus pêchée est l'*fantsiry* ou fretin de rivière, récolté par les femmes, soit au *lamba* soit au moyen d'un *vovo*, poche longuement conique, en fines éclisses de nervures de raphia et ayant deux mètres de haut sur un mètre à 1,50 m de diamètre (68). La pêche à la ligne ordinaire ne s'accompagne, contrairement à ce qu'on observe chez les Sihanaka, d'aucune invocation, et est plutôt une occupation des enfants.

L'anguille est capturée, par ceux qui ne la redoutent pas, avec une ligne dormante munie d'hameçons en général achetés dans le commerce (69). L. MATTEI écrit d'autre part : « Aux mêmes endroits, les hommes recherchent de préférence l'anguille qu'ils essaient d'accrocher avec un hameçon monté sur une baguette (*fhamtra*). Cette pêche est plus fructueuse quand elle est pratiquée la nuit à la lueur des torches, car les anguilles, trompées par la lumière, sortent de leurs trous et sont facilement tuées à l'aide de couteaux ou de bambous aiguisés » (70).

Les Bezanozano pratiquent trois sortes de pêches : au *tandrilitra*, analogue au *tandroho*, avec lequel les femmes draguent le fond de l'eau, opérant en groupe et entrant dans le marais jusqu'à mi-corps; au *vovo*, qui est la nasse conique ordinaire, placée à demeure et appâtée intérieurement; au *fantana*, qui est la pêche à la ligne avec hameçon. Au sud de Moramanga, dans la région de Mangidifoza, les femmes se servent d'un appareil rappelant celui en usage chez les Sakalava; il est formé d'une sorte de cône tronqué haut d'une vingtaine de centimètres, et fixé sur son sommet à un manche de 1,50 m à 2 m (fig. 6); elles frappent l'eau verticalement avec la base du cône et le poisson effrayé est chassé vers des *vovo* que tiennent d'autres femmes. Dans la même région encore, certains *vovo* dormants affectent une forme particulière; ce sont des nasses cylindriques en lamelles de bambous, attachées transversalement sur des lianes; leur longueur est de 1,40 m et leur diamètre de 20 à 25 cm seulement (fig. 7).

Les Tanala de l'Ikongo pêchent le menu fretin à l'aide d'une grande épuisette formée d'un filet grossier fixé sur un cadre d'un seul morceau, constitué d'une branche bifurquée en cercle et attachée à ses deux extrémités; la longueur totale de l'engin est de 1,50 m (fig. 8). Dans la rivière de la Sandrananta, on voit aussi, sur leurs étroits radeaux de bambou immobilisés par une perche plantée au milieu de la rivière, enfants et adultes accroupis sur leurs talons, passant des heures entières sous le

(67) RABESIHANAKA, The Sihanaka and their country, *Antanarivo Annual*, Reprint, p. 320. Cité par Van GENNEP : Tabou et totémisme à Madagascar, p. 155.

(68) Le *vovo* est fabriqué avec des tiges de *taintona* ou *antanitona* (*Phyllanthus castrius*). Les Betsimisarakas qui emploient aussi cette plante lui donnent le nom de *hazotana*.

(69) Nous avons vu un jour une femme en capturer une à la main.

(70) L. MATTEI, Les Tsimihety, *Bull. Acad. malg.*, XXI, 1938, p. 146.

soleil, à jeter inlassablement dans l'eau le fil avec l'hameçon. Car, la plupart du temps, il n'y a pas de ligne véritable, mais simple fil, sans flotteur long de 6 à 8 m, au bout duquel sont fixés un grain de plomb et l'hameçon

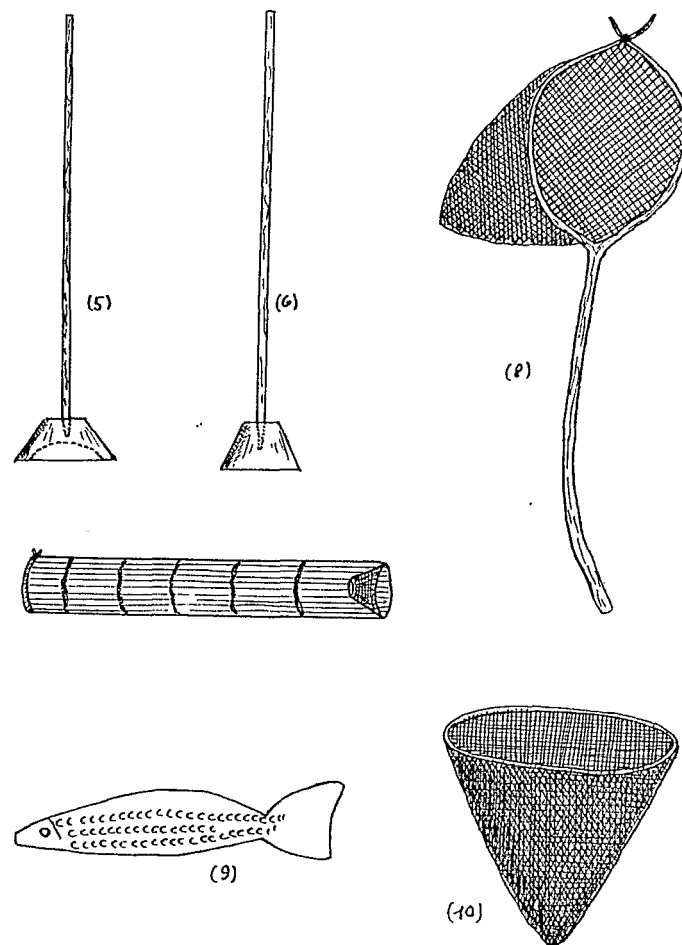


Fig. 5 à 10. — 5, *Koho*, pilon de pêche sakalava. 6, Pilon de pêche bezanozano. 7, *Vovo*, nasse bezanozano. 8, Filet tanala pour petits poissons. 9, Poissons plat en b. servant d'appât; Antaimoro. 10, *Ieva* ou nasse antaimoro.

Le pêcheur, faisant tourner l'hameçon au-dessus de sa tête, le lance dans l'eau le plus loin possible; puis, dès que l'hameçon atteint le fond, ce qui demande moins d'une minute, le tire à lui et recommence indéfiniment.

Dans toutes les zones lagunaires de la côte Est, où, comme on le sait, la faune ichtyologique est abondante, comme aussi vers les embouchures des fleuves, la population Betsimisaraka utilise, outre les simples *vovo* et des lignes (sans gaule) faites de fibres de *lafa*, de grands barrages de pêche (*vila*), dont les ouvertures sont garnies de nasses, et qu'a décrits PETIT (71); les nasses sont levées chaque soir. Un de ces barrages, celui d'Andranokoditra, est même complété de miradors sur lesquels des observateurs guettent l'arrivée des poissons.

Pour les faire approcher des barrages, les Betsimisaraka et les Antaisaka emploient parfois comme appât une sorte de poisson de bois léger, long d'une cinquantaine de centimètres et emmanché à la façon d'un balai. L'extrémité du manche repose sur la pirogue, le poisson de bois flotte à la surface, et le pêcheur imprime quelques mouvements à l'appareil avec son pied, tout en dirigeant lentement son embarcation vers le barrage. On voit au Musée d'Angoulême un appât de ce genre, provenant du pays Antaimoro; il a comme dimensions 400 sur 78 mm; les ouïes et les écailles sont grossièrement représentées (fig. 9). Cet appât, semble-t-il, devait être non emmanché, mais simplement attaché à une cordelette traînant derrière la pirogue (72). Ce genre de poisson-amorce est à rapprocher des poissons de naere utilisés en Malaisie, mais il n'est jamais, contrairement à ce que l'on constate en Malaisie, complété par un émerillon (73).

C'est aussi dans la région orientale et jusqu'en Anosy que se pratique la pêche du *menahariva* ou bichique (*Sicydium lagocephalum*); cette petite espèce marine pénètre parfois en bancs imposants dans les embouchures. Avec un rouleau de feuillages épais d'une vingtaine de centimètres et long parfois de plus de 20 m, on cerne une partie du banc et on tire le rouleau vers la rive. Les poissons ainsi ramenés emplissent parfois en une seule pêche une pirogue entière.

Les Antaimoro de la Masianaka pêchent à l'aide d'un instrument formé d'un cercle très régulier, en liane, auquel est fixé un panier tressé se terminant en pointe; l'ensemble, conique, est de 0,50 m sur 0,50 m (fig. 10).

Chez les Antaisaka, on trouve aussi, sous le nom de pêche par étourdissement (*hamama*), qui ne doit pas être confondue avec celle par empoisonnement, un système très primitif. Aux basses eaux, les femmes entourent de petites digues une surface déterminée et troublent l'eau avec leurs

(71) *Op. cit.*, p. 175 et suiv.

(72) Dans certaines parties de l'Amazonie, une planchette taillée en forme de poisson, dont le nom indien signifie « image du poisson », est immergée avec un poids qui l'empêche de remonter en surface. La planchette est légèrement courbée, de façon à osciller dans le sens du courant. Les poissons attirés sont capturés avec un harpon ou des flèches lancées par un arc.

(73) A. CRUVEL, La pêche dans la préhistoire, dans l'antiquité et chez les peuples primitifs, Paris, 1928, p. 112.

pieds en se déplaçant aussi vite que possible; les poissons, affolés et aveuglés, montent à la surface et sont pris à la main (74).

La monographie de H. DESCHAMPS sur les Antaisaka permet d'établir pour cette tribu une terminologie assez complète des modes et instruments de pêche. On peut dresser le vocabulaire suivant. *Mihaza*, pêcher (en Merina, le mot signifie capturer un animal quelconque); *laoka*, poisson (en Merina, c'est l'accessoire complémentaire du riz); *vily*, petit poisson en général; *heva*, grande nasse conique en entonnoir, correspondant au *vovo* des Plateaux; *atsidy*, sac en natte à ouverture circulaire rigide; ces deux nasses sont maniées surtout par les femmes; *kitikity*, nasse polyédrique de barrage, large d'environ 1,50 m; *andrema*, nasse du même genre mais nettement plus grande; *dilo*, liane empaquetée en sagots et appâtée pour capturer le fretin; *takenda*, ligne sans hameçon, à laquelle est simplement attaché un appât; *vita*, ligne à hameçon; *azora*, gaule de la ligne; *tangogo*, hameçon spécial formé d'un os pointu aux deux bouts, et où on embroche une grenouille, et servant pour la pêche des anguilles; *sindra*, harpon pour les grosses pièces; *sipa*, harpon muni de crochets.

La pêche au tramail, avec flotteurs et poids, se pratique, on le sait, dans toute la région orientale. Les filets sont généralement fabriqués en fibres du palmier *lafa* ou *lafika* (*Chrysalidocarpus fibrosus*). Ils peuvent atteindre jusqu'à une centaine de mètres de long. Cette pêche a été ainsi décrite par LEGUEVEL DE LACOMBE chez les Antemanambondro du Sud-Est: « Un homme armé d'une longue perche, au bout de laquelle était fixée une planchette arrondie, frappait la surface de l'eau après avoir barré la rivière avec le tramail; les poissons, épouvantés par le bruit, s'y précipitaient; aussitôt, des hommes placés sur la rive recevaient des mains de celui qui était dans la pirogue l'un des bouts du tramail, et le tiraient à terre en décrivant un cercle. Nous primes de cette manière une quantité prodigieuse de gros poissons en moins d'une demi-heure » (75).

Une description plus récente et très minutieuse concernant ce genre de pêche dans la population Betsimisaraka, a été d'autre part donnée par LOUVEL et nous renvoyons à son texte (76).

En Androy enfin, dans certaines rivières qui ne conservent d'eau en saison sèche que dans l'épaisseur du sable du thalweg, les indigènes fouillent et parviennent à y recueillir des poissons de petite taille; une légère proéminence du sable indique les endroits qu'ils convient de creuser. Nous avons assisté à ce curieux mode de pêche à Ampotaka-sur le Menarandra et à Ankobo sur le Manambovo.

LA PÊCHE AU POISON

On connaît l'emploi du poison contenu dans certaines plantes stupéfiantes, en vue d'une pêche très destructrice, qui est répandue à peu près

(74) H. DESCHAMPS, Les Antaisaka, I, p. 33.

(75) LEGUEVEL DE LACOMBE, Voyage à Madagascar et aux îles Comores, 1840, II, p. 289.

(76) LOUVEL, L'exploitation des eaux douces de Madagascar, Tananarive, 1930, p. 21.

dans le monde entier; on la rencontre en Afrique, en Asie, à la Guyane, aux Antilles, etc. A Madagascar, ces plantes toxiques portent le nom collectif de *famamo* (qui rend ivre); elles appartiennent surtout aux genres *Tephrosia*, *Mundulea* et *Derris*. Un tel genre de pêche s'est pratiqué de tout temps et François MARTIN écrivait déjà au XVII^e siècle : « Ils ont une espèce de bois qui leur sert à prendre le poisson resté dans les fossés après des débordements; j'en ai vu l'effet. L'on prend ce bois que l'on pile entre deux pierres au bord de la fosse où l'on veut prendre le poisson, et on le mouille de temps à autre; ce bois, défait en filaments, nage sur l'eau, et peu après l'on voit le poisson comme mort venir flotter au-dessus; l'on le prend à la main: cependant ce n'est qu'une espèce d'étourdissement car j'en ai vu revenir » (77).

Le procédé suivi est fort simple. On récolte les tiges et les racines; elles sont pilonnées puis jetées dans l'eau en quantité plus ou moins grande suivant le débit du ruisseau. L'effet cherché ne tarde pas à se produire. Les poissons semblent fuir leur élément naturel, flottent à la surface ou sautent même sur les berges; ils peuvent être tués suivant la quantité toxique employée, mais le plus souvent ils sont simplement engourdis. En fait, dans la plupart des cas, de bons résultats ne sont obtenus qu'en saison sèche, où l'eau est à son niveau le plus bas, ou dans des petits bassins où elle ne circule guère, ou encore dans des parcelles qu'on délimite par des diguettes de terre.

Cette pêche, d'ailleurs interdite (78), était surtout en usage sur les Plateaux, en particulier dans le Vakinankaratra et le Betsileo; elle se pratique parfois aussi chez les Tanala et les Sakalava; ces derniers emploient une Légumineuse spéciale au domaine occidental, le *Lonchocarpus ichtyochromus* (79). Les Marofotsy de la région de Tsaratanana, pêchent encore les anguilles au poison; ils doivent, pendant cette opération, obéir à certaines prescriptions: s'abstenir de montrer du doigt les anguilles étourdies, de plaisanter à leur sujet; pendant la pêche, il est défendu aussi d'écraser des moustiques ou de cracher dans l'eau.

Le latex d'*Euphorbia tirucalli* (*laro* ou *famata*) est aussi ichtyotoxique, de même que celui de diverses autres espèces arborescentes du Sud-Ouest. A. GRANDIDIER a écrit, dans ses notes autobiographiques, qu'aux environs du village de Soahazo, les Mahafaly empoisonnent l'eau avec le lait du *laro*. Toute la journée, ajoute-t-il, nous vîmes des centaines de poissons stupéfiés qui passaient le long de notre bord et qui, nonobstant, sont bons à manger. Dans l'observation de GRANDIDIER, il s'agissait en

(77) F. MARTIN, Mémoire sur l'établissement des colonies françaises aux Indes orientales (1755-1768), *Coll. Ouvr. anc. concern. Madag.*, IX, p. 611.

(78) Ce qui n'empêche pas le braconnage. En 1931, une grande partie des truites de la station de pisciculture de Manjakatempo furent ainsi empoisonnées par les autochtones.

(79) Les poisons végétaux utilisés pour la pêche ont fait l'objet d'une étude de A. CHEVALLIER: Plantes ichtyotoxiques des genres *Tephrosia* et *Mundulea*, *Rev. internat. Bot. appliquée*, janvier 1937. On citera aussi, du même auteur: Plantes ichtyotoxiques autres que les *Tephrosia* et *Mundulea*, *id.*, septembre 1937, p. 570; et P. BOYREAU, Les Légumineuses à roténone de la flore malgache, *Bull. écon. Madag.*, Nette Série, n° 14, 1938, p. 111.

fait de la pêche en mer, d'ailleurs beaucoup plus rare que celle en eau douce. Celle-ci est encore pratiquée par les Masikoro et les Mahafaly. L'aide également du latex de *famata*. Dès qu'il a été recueilli par saignée il est aussitôt mélangé, dès avant sa coagulation qui est rapide, avec de la terre sableuse. On fabrique ainsi des boules, assez friables, de la grosseur du poing (*votsy*). Elles sont jetées dans des zones calmes de la rivière en général isolées au préalable au moyen de petits barrages. Elles se désagrègent au bout de quelques minutes, et les poissons cherchent à fuir nageant en tous sens. Bientôt ils paraissent paralysés, se couchent sur le flanc, montant ou non en surface (80).

PÊCHE DES TORTUES ET CRUSTACÉS

Parmi les Tortues d'eau, les Sternotheres sont mangés par les autochtones, notamment par les Sakalava de l'Ouest. On trouve souvent piqués dans les parois de leurs cases, des plastrons coupés en deux, qu'on conserve avec soin. Il est certain qu'une croyance spéciale s'attache à ce Chélonien, mais je n'ai pu obtenir sur ce sujet la moindre précision.

Il ne sera pas question ici des Crocodiles, bien que ces Sauriens hantent les eaux de l'île à l'égal des Tortues. Nous renvoyons sur ce point à ce que nous avons déjà écrit ailleurs à leur sujet (81).

Les petites crevettes des eaux douces et saumâtres (*patsa*, *oru* en Merina, *makamba* en Betsimisaraka, *tsamboko* en Antankara, *tsivaki* en Sakalava, *hamba* en Soaheli) sont des *Caridina* représentées par plus d'une vingtaine d'espèces. Elles sont très appréciées dans toute l'île très souvent le voyageur qui se déplace en brousse en emporte une provision qu'il consomme en cours de route, mélangée à du riz auquel elles servent de condiment sous le nom de *laoka*. Elles constituaient autrefois l'aliment spécial des femmes en couches qui en recevaient titre de cadeaux de grosses quantités de leurs visiteurs. Aujourd'hui ce don est en général remplacé par une petite somme d'argent, mais il porte encore le nom de *vola amidy patsa*, argent pour acheter des crevettes.

Chez les Sakalava du Nord ainsi que chez les Tsimihety, les crevettes font aussi partie de l'alimentation obligatoire des jeunes mères. Les femmes Tsimihety notamment pêchent crevettes et crabes d'eau douce (*foza*) au moyen d'une sorte de senne en roseaux (*sihitra*).

Dans tous les estuaires de la côte orientale, un des procédés de pêche consiste à fabriquer, à l'aide de branchages entremêlés le plus possible des petits fagots dans lesquels on place des débris de viande, des intestins de poulet, des peaux de banane, etc. Les fagots sont immergés dans un endroit fréquenté par les crevettes, attachés à une pierre, et leur emplace-

(80) On lit dans le Voyage aux Moluques et à la Nouvelle Guinée, au sujet des naturels de Bornéo: « Ils écrasent une certaine plante appelée *tabléc* qu'ils jettent ensuite dans l'eau douce ou salée, et qui engourdit le poisson ». (Voyage du Capitaine Forrest, Paris 1780, p. 374.)

(81) Voir notamment: La chasse et le piégeage chez les indigènes de Madagascar, *Journ. Soc. Africanistes*, IX, 1939, p. 3. Le crocodile malgache: ses mœurs, son rôle dans la vie indigène, *id.*, XIX, 1949, p. 195. La faune malgache, Paris, Payot, 1937, p. 78.

ment est repéré par un flotteur. La relève se fait en pirogue quelques heures après la pose ou le lendemain matin; les fagots, rapidement jetés au fond de la pirogue, sont ouverts et livrent leur contenu de crevettes. Ce procédé permet de capturer aussi quelquefois de petits poissons.

Les *Palaeon* ou *orana* sont connus des Européens sous le nom de camarons. Ces Crustacés, qui remontent dans les cours d'eau jusqu'à l'altitude moyenne de 800 m, peuvent être pris directement à la main. J'ai pu voir, au cours d'une crue du Mandraré, des Antanosy tenant, dans les endroits favorables où le fleuve perdait une grande partie de son courant, leur bras plongé dans l'eau trouble, attendant de sentir le contact d'un paléon et le capturant alors avec une grande habileté. Le plus souvent cependant, dans le Sud-Est, on emploie de petits paniers ou des plats en rabane ou *herana*, tendus sur un cadre arrondi et fixés au bout d'une perche longue de 2,50 m à 3 m; le filet est garni de tripes de poulet ou de déchets de viande (82). Les Sakalava capturent les *orana* la nuit, à la torche, les immobilisant à l'aide d'une petite fourche. Chez les Tanala, la pêche se fait soit la nuit à la lumière, soit le jour et de la manière suivante. Au bout du fil d'une petite ligne, on attache un ou deux vers de terre; le pêcheur laisse tremper dans l'eau ces vers au-dessous desquels il a placé au préalable un filet peu profond, en forme de demi-ovale; les camarons attirés par les vers viennent au-dessus du filet qui est alors relevé rapidement.

Les écrevisses portent, comme les camarons, le nom de *orana*; elles ne sont représentées que par une seule espèce, *Astacoides madagascariensis*, subdivisée en quatre variétés. Elles peuplent les torrents de la région orientale, depuis le rebord des Plateaux, et la limite septentrionale de leur habitat est considérée comme se trouvant vers la latitude d'Anjozorobé (83). Il semble cependant qu'elle doive être reportée nettement plus au Nord, si l'on en croit le Capitaine ALLARD, dont un manuscrit, relatif à un voyage de la baie d'Antongil à Antalaha, et dont nous possédons une copie, contient, pour la région des villages de Marovongo et Nosivola, les lignes suivantes : « La rivière fournit en abondance du poisson et de magnifiques écrevisses ».

La recherche des écrevisses se fait par des procédés divers : pêche de jour ou de nuit, à la lumière, à la main, à l'aide de nasses appâtées avec des débris alimentaires, avec un hameçon muni d'un ver de terre et jeté dans l'eau troublée par de la farine de manioc (celle farine, déclarent les pêcheurs, empêche de voir le fil); pêche à la main combinée avec l'emploi d'un morceau de chiffon blanc qui, mis dans l'eau, attirerait les écrevisses par sa couleur. Dans le Vakinankaratra, on se sert de ficelles à chacune desquelles est attaché un caillou avec une grenouille morte, et qu'on relève quand une écrevisse est venue saisir l'appât.

Les Betsileo emploient souvent un procédé différent de celui des balances. De longues baguettes de bois sont privées de leurs feuilles, sauf

(82) Une bonne photo de cet instrument a été donnée par LOUVEL, in : L'exploitation des eaux douces de Madagascar, Tananarive, 1930.

(83) G. GRANDIDIER et G. PETIT, Zoologie de Madagascar, p. 236.

la touffe terminale; à son voisinage est attachée une grenouille dépouillée de sa peau et privée de sa tête. Ce piège porte le nom de *filany*. Il est mis à l'eau et relevé lentement dès qu'il commence à s'agiter; l'écrevisse est alors adroitement capturée à la main (84).

Les écrevisses sont vendues sur les marchés où elles sont offertes vivantes, enroulées dans une petite botte de paille. Autrefois, dans les gares de la ligne ferrée de Tananarive à Tamatave, aux stations de Manjakandriana et Ambatolaona notamment, elles étaient offertes, cuites, aux voyageurs.

Dans la partie orientale du pays Bara, la pêche aux écrevisses (*titiky*) se pratique surtout au début des pluies. Les « balances » sont constituées par les *lumbo*, sortes de paniers sommaires, appâtés avec des œufs de termites, et jetés à l'eau au bout d'une ficelle.

Quelques aphorismes et proverbes font allusion à la pêche et aux pêcheurs; voici les principaux.

Ne calquez pas vos comparaisons sur celles des pêcheurs; quand ils ont mangé une anguille, ils la prétendent grosse comme la cuisse, mais s'ils la ramènent à la maison, elle n'est pas plus grosse que le bras. Même si l'anguille est grasse et bonne à manger, il ne faut pas couper son propre poumon pour en faire un appât (il ne faut pas user sa vie pour satisfaire son plaisir). Petit poisson capturé : ne le rejette pas à l'eau dans l'espoir qu'il grossira. Le pêcheur à la ligne prend les poissons l'un après l'autre mais le pêcheur au filet les ramasse tous ensemble. Les poissons y voient très clair pour pénétrer dans la nasse, mais ils n'y voient plus du tout quand il leur faut en sortir. On visite un parent si l'on sait pouvoir faire chez lui un repas de crevettes, mais on néglige sa maison si elles sont déjà mangées. On se dit proche parent quand il y a des crevettes à manger, mais quand il n'en reste plus on devient un parent éloigné. Des haillons échangés contre des crevettes : les uns seront portés et usés en un jour, les autres seront mangés en un jour aussi (donc, il n'y a pas là motif à dispute).

LA PISCICULTURE

C'est il y a un siècle — exactement en 1857 — que Napoléon III introduisit dans des étangs de Mahasoa les premiers gouramier *Osphromenus goramy*, que les Malgaches baptisèrent *lobazaha*. Jean Labord à son tour fit venir des Cyprins dorés, *Carassius auratus* ou *tondro meny*. Ces espèces, qui se sont parfaitement naturalisées, abondent aujourd'hui sur les marchés. Après ces anciens acclimats, il faut arriver à une époque récente pour assister à la reprise des introductions. Elle est due initialement au Dr LEGENDRE à qui l'on doit le *Cyprinus specularis*, carpe miroir ou *tondro vahiny*. M. LOUVEL, inspecteur des forêts, introduisit la truite arc-en-ciel, *Salmo irideus*, et la truite commune, *Salmo fario*, non sans de nombreuses difficultés. A l'heure actuelle, ces truites sont devenues nombreuses dans les torrents des plateaux. Par contre, LOUVEL échoua

(84) P. DUBOIS, Monographie des Betsileo, Trav. et Mém. Inst. Ethnol., XXXI, p. 518.

avec la tanche. Vers 1927, le Service antipaludique introduisait une minuscule forme américaine, le *Gambusia Holbrooki*, redoutable ennemi des larves de moustiques; cette espèce, qui s'est multipliée d'une façon prodigieuse, se vend maintenant pour la consommation sur les marchés d'Imerina (85).

Plus récemment ont été introduites plusieurs espèces de *Tilapia* africains, le *Micropterus salmoides* ou Black bass, etc.

La rizipisciculture, qu'a inaugurée à Madagascar le Dr LEGENDRE et dont il a fait connaître la technique, ne s'est qu'assez peu développée; il n'y a guère que deux régions où les Malgaches pratiquent ainsi l'élevage de la carpe en rizière, Betafo et Manjakandriana. A Fort-Carnot et Ifanadiana, quelques rizières sont « ensencées » aussi, mais avec une espèce locale, le *marakely*. Des efforts se poursuivent en ce moment pour étendre la pratique de la pisciculture en rizière dans les régions de Tananarive et de Fianarantsoa.

Au reste, le problème piscicole s'oriente plutôt vers une autre solution, complémentaire de la précédente, grâce à la réussite des *Tilapia* introduits à partir de l'année 1950 et qui se sont très bien adaptés en tous les points de l'île : il n'en a pas été acclimaté moins de sept espèces différentes. Leur élevage peut se faire sans frais, sur des fonds riches en végétaux herbacés, et qu'il suffit de barrer par une levée de terre pour les transformer en petits étangs. La multiplication du *T. melanopleura* en particulier est étonnamment rapide. Nombreux sont les Malgaches qui s'intéressent à cet élevage, pour lequel le Service des eaux et forêts distribue gratuitement les alevins. En 1955, plus de 100 étangs couvrant près de 50 hectares ont été aménagés dans le seul district de Fianarantsoa. Cette espèce, qui prospère aussi dans les régions basses, permet la pisciculture familiale à Madagascar comme elle la permet déjà en Afrique, et les Malgaches ont parfaitement compris le très grand intérêt qu'elle présente. Actuellement la production totale des pêches en eau douce et saumâtre est estimée à plus de 15 000 tonnes par an. La pisciculture familiale, dont le développement doit suivre une vulgarisation bien comprise, ne peut aller qu'en croissant. Les petits étangs de barrage sont faciles à constituer dans toute la région des Hauts Plateaux, et la province de Tananarive comme celle de Fianarantsoa, donnent déjà, écrit M. KIENER, « l'image la plus vivante de la vraie pisciculture familiale » (86).

(85) L'idée de cette introduction est à la vérité ancienne. Nous possédons une note écrite de la main d'Alfred GRANDIDIER, dont nous extrayons ces lignes : « Au Mexique, en Amérique centrale, etc., il y a de petits Cyprinodontidés, des *Gambusia affinis*... qui, sans valeur pour la consommation (les plus gros ayant à peine 5 cm de longueur) vivent presque uniquement de larves, notamment de larves d'insectes nuisibles, de moustiques, dont ils détruisent des quantités prodigieuses; ils sont, disent les savants américains, supérieurs à tout autre poisson destructeur de moustiques... On les trouve dans des mares où la couche d'eau n'atteint pas même en certains moments 3 cm d'épaisseur, milieu dans lequel ils semblent se plaire, surtout au milieu des plantes aquatiques. On a obtenu la reproduction de cette intéressante espèce en France ».

(86) A. KIENER, Sous le signe de Tilapia, *Bull. de Madag.*, n° 129, 1957, p. 120.